U d'/ of Ottawa
39003003388898

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lafamillegodefro00royp

Canadiana
A-6

LA FAMILLE

GODEFROY DE TONNANCOUR

PROPRIETE DES
PERES OBLATS
EGLISE ST. PIERRE
MONTREAL

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Hommage respectueux
de
l'auteur

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
1904
LIBRARIES
2351
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES

MM. J.-B.-Meilleur Barthe, de Trois-Rivières, et Louis-Liénard Godefroy de Tonnancour, de Montréal, nous ont beaucoup aidé à mener le présent ouvrage à bonne fin. Il aurait été vraiment ingrat de notre part de ne pas remercier ici ces deux intelligents collaborateurs des longues recherches qu'ils ont faites pour nous.

TIRÉ à 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

No.....

CS
90
G6
1904

J.-A. K.-LAFLAMME
IMPRIMEUR
QUEBEC

LES GODEFROY EN FRANCE

Le nom de Godefroy, comme *Jaufredus*, *Goffredus*, dans les formes latines, est le même que *Geoffre*, *Goutefrey*, *Jouffroy*, *Geoffroy*, etc, bon, ou secourable ami, en langue tudesque ; *god*, bon, *fried*, ami, en allemand. Godefroy, Godefrey, Godfroid, Gottfried, Gontefrey, signifient bon ami ; Gutman, bon homme ; Gutherz, bon coeur ; Gudmond, bon protecteur ; Godard, bon et hardi. Tous ces noms, y compris *Godin*, sont empruntés à des radicaux germaniques qui signifient également *Dieu*. (1)

Le premier Godefroy mentionné dans l'histoire de France est Godefroy de Viterbe, ainsi nommé parce qu'il était originaire de cette ville. Il fut secrétaire et chapelain de Conrad III, de Frédéric Ier et de Henri IV. Il dédia son *Panthéon*, chronique en vers et en prose, au pape Urbain III.

Pierre Godefroy fut procureur du roi au tribunal de l'inquisition de Carcassonne. On a de lui plusieurs ouvrages écrits en latin.

Denis Godefroy , fils de Léon Godefroy, seigneur de Guignecourt, alla compléter ses études à Cologne et à Heidelberg, où il embrassa la Réforme. Obligé de quitter la France à la suite des guerres religieuses, il fut professeur dans les universités de Genève, de Bâle, de Strasbourg et de Heidelberg. Son ouvrage *Corpus juris civilis* fit époque et devint classique.

---

(1) De Caston, *Origine, étymologie et signification des noms propres*, p. 343.

Son fils, Théodore Godefroy, abjura le calvinisme. Il fut nommé, en 1617, historiographe de France. Ses ouvrages historiques sont encore justement estimés. Il avait commencé une collection de pièces relatives à la politique, à l'histoire, au commerce, à la jurisprudence de la France et des pays étrangers qui est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut, à Paris.

Jacques Godefroy, son frère puîné, conserva la religion de son père. Il resta toute sa vie à Genève. Son mérite comme jurisconsulte est supérieur à celui de son père. Lui aussi publia plusieurs ouvrages.

Denis Godefroy, fils de Théodore Godefroy, fut historiographe de France. On a de lui quelques ouvrages importants. La Bibliothèque Nationale, de Paris, conserve aussi plusieurs de ses ouvrages manuscrits.

Denis Godefroy, fils du précédent, fut garde des livres et registres de la chambre des comptes de Paris. Il a publié : *Abrégé des trois états, Satire Ménippée, Remarques sur l'addition à l'histoire de Louis XI de Gabriel Naudé.*

Jean Godefroy, sieur d'Aumont, fut directeur de la chambre des comptes de Lille. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages d'histoire.

Jean-Baptiste-Achille Godefroy, sieur de Maillart, son fils, garde des archives de la chambre des comptes de Lille, a fait de nombreux travaux historiques, mais ils sont demeurés inédits.

Denis-Joseph-Godefroy, sieur de Maillart, fils du précédent, succéda à sa charge. Il rédigea un inventaire des chartes de Flandre et d'Artois, dont la Révolution a empêché l'impression.

Denis-Charles-Godefroy, marquis de Ménilglaise, fut sous-préfet sous la Restauration. Il a publié un

livre sur ses ancêtres : *Les savants Godefroy : mémoires d'une famille pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.*

Charles-François-Marie Godefroy fut député de l'Oise à la convention le 5 septembre 1792. Il devint par la suite juge à la Cour d'Appel de Paris.

Frédéric-Eugène Godefroy a collaboré à plusieurs journaux catholiques : la *Patrie*, l'*Univers*, le *Correspondant*, la *Revue du monde catholique*, etc. On lui doit d'importants travaux de philologie. Son oeuvre capitale est le *Dictionnaire de l'ancienne langue francaise et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle.* (1)

Nos Godefroy canadiens se rattachent-ils aux distingués personnages que nous venons de nommer ? La chose est fort probable. Cette famille Godefroy qui, pendant trois siècles, jeta tant d'éclat sur les lettres françaises, était originaire de la Normandie. Nos Godefroy venaient de la même province.

On retrouve encore des familles Godefroy en France, surtout en Normandie. Il y a à Paris un marquis de Godefroy. Il porte : *d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux molettes d'or, et en pointe d'une rose de même.* M. Godefroy, qui habite le château de Grand-Maison, département de l'Aisne, a les mêmes armes. Il y a encore une autre famille du même nom, dont les armes sont: *de gueules, à trois bandes d'argent.*

---

(1) Sur tous ces Godefroy on peut consulter la *Grande Encyclopédie*, tome dix-huitième, pp. 1145 et seq, et *Armorial général des d'Hozier*, registre septième, p. 783.

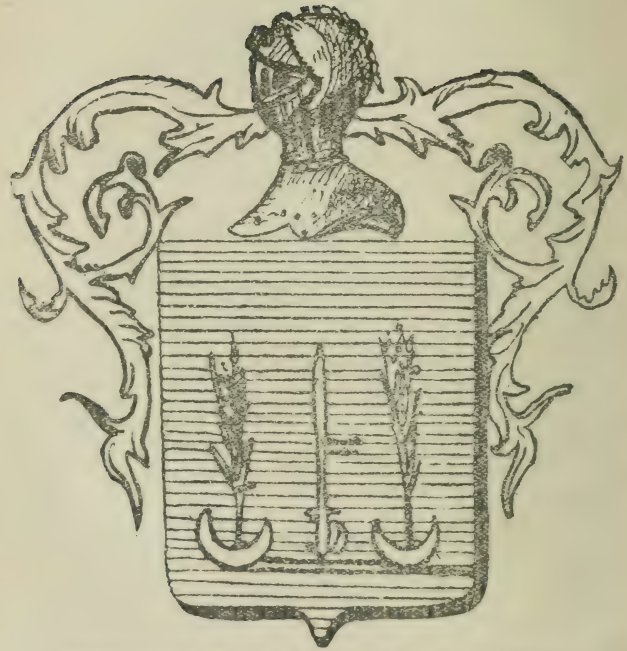

ARMES DE LA FAMILLE GODEFROY DE TONNANCOUR

JEAN-BAPTISTE GODEFROY DE LINCTOT

Le chef de la famille Godefroy au Canada fut Jean-Baptiste Godefroy, sieur de Linctot, fils de Pierre Godefroy et de Perette Cavelier, de Linctot, pays de Caux, en Normandie. Il passa dans la Nouvelle-France vers 1626, en compagnie de son frère, Thomas Godefroy de Normanville, qui fut pris et brûlé par les Iroquois en 1652. (1)

Godefroy fut d'abord interprète et rendit de grands services à Champlain.

En 1629, lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec, il fut un des rares Français qui restèrent dans la colonie. Il s'enfonça dans les bois avec les Sauvages. (2)

Godefroy s'établit à Trois-Rivières en 1633. M. Sulte remarque qu'il fut le premier interprète de Champlain qui se fit colon. (3)

Le 15 décembre 1636, il épousait Marie, fille de Mathieu LeNeuf, sieur du Hérisson, et de Jeanne LeMarchant, de Caen, en Normandie. (4)

Deux années plus tard, en 1638, la Compagnie

---

(1) Jean-Paul Godefroy, capitaine de vaisseau, qui alla à Boston en 1651 avec le P. Druillettes, était parent de Jean-Baptiste Godefroy de Linctot. Sur ce Godefroy on peut consulter le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. dixième, p. 245.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. neuvième, p. 60.

(3) *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome I, p. 53.

(4) M. Benjamin Sulte a publié leur contrat de mariage dans la *Revue de Montréal*, vol. IV, p. 361.

des Cent- Associés lui concédait la seigneurie de Godefroy, vis-à-vis Trois-Rivières.

En 1647, le Roi avait établi pour la Nouvelle-France un Conseil composé du gouverneur, du supérieur des Jésuites (en attendant la nomination d'un évêque) et du gouverneur de Montréal. L'année suivante, ce dernier fut remplacé par le dernier gouverneur-général sorti de charge et deux citoyens élus tous les trois ans par le conseil des syndics de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. Godefroy eut l'honneur d'être choisi pour remplir cet office important.

En 1668, Louis XIV accordait des lettres de noblesse à Jean-Baptiste Godefroy de Linctot. Il en fut informé par la lettre suivante de l'intendant Talon :

" Monsieur,

" Le roi, ayant reconnu le mérite des services que vous lui avez rendus en ce pays, Sa Majesté a bien voulu vous distinguer de ses autres sujets qui l'habitent par une marque d'honneur, en vous accordant des lettres de noblesse, que je puis vous assurer être conçues en bons termes, faisant vos fils gentilshommes et vos filles damoiselles, avec l'avantage de pouvoir parvenir à tous degrés de chevalerie et gendarmerie, ainsi que les autres nobles de son royaume. Je suis bien aise de vous donner cet avis, afin que vous me fassiez savoir si je vous les envoyerai ou si vous decendrez ici pour les venir prendre. Je voudrais bien que vous m'envoyassiez celui de messieurs vos enfants qui sait le mieux parler huron et iroquois, et que vous fussiez bien persuadé que je suis très véritablement, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

TALON.

A Québec, le 16 septembre 1668."

Quelques semaines plus tard, Talon écrivait de nouveau à M. Godefroy de Linctot :

" Le retour de ma santé me fait prendre la résolution de faire (un voyage) en France, aussi ne pouvant vous rendre moi-même les lettres de noblesse qui vous sont destinées, ainsi que je vous avais promis de le faire au printemps prochain, je les remets entre les mains de monsieur de la Poterie, votre parent, (1) me réjouissant avec vous de l'honneur que le roi confère à votre famille. Je ne puis vous donner aucune pièce de mes armes pour insérer dans les vôtres que votre écusson ne se remplisse. Si, pourtant, vous voulez y ajouter une épée avec un croissant, (2) je les laisse à votre disposition. Je saurai, en France, s'il est nécessaire de les faire enregistrer dans les cours souveraines. En ce cas, je vous le ferai savoir. Je recommande le roi aux prières de votre famille et je dis qu'elle ne peut trop les lui accorder. Si vous me faites quelque part, vous m'obligerez, et cependant, je vous assure que je suis, monsieur, votre très humble et très respectueux serviteur.

TALON.

Québec, le 10 novembre 1668."

Il était dit dans ces lettres de noblesse que Jean-Baptiste Godefroy avait travaillé un des premiers à former la colonie, qu'il avait dépensé beaucoup de biens, tant à défricher les terres, qu'au service de Sa Majesté contre les Iroquois, accompagné d'un de ses frères et de plusieurs de ses enfants.

Les lettres de noblesse de Jean-Baptiste Godefroy auraient dû être enregistrées au Conseil Souverain de Québec. Elles furent, par un malentendu, envoyées au Parlement de Paris.

L'année suivante, en 1669, le roi abolit les titres de noblesse non encore enregistrés. Les familles nobles furent en même temps appelées à prouver leurs

(1) Il était son beau-frère.

(2) Les armes des Godefroy de Tonnancour portent une épée en pal au-dessus d'un croissant.

di 2 croissants

titres. Godefroy, Boucher et quelques autres Canadiens perdirent les privilèges que le roi venait de leur accorder parce que leurs titres n'étaient pas enregistrés. (1)

Dans une lettre à Colbert, datée de Québec le 2 novembre 1672, M. de Frontenac recommande Godefroy :

"Le sieur Godefroy, qui est un des premiers qui soit venu en ce pays, y ayant quarante ans qu'il y est établi, qui se trouve chargé d'une très grande famille, ayant plusieurs filles et six garçons qui sont tous gens de coeur et les premiers prêts à aller à toutes les expéditions qu'on leur propose, n'y ayant point de meilleurs canoteurs dans tout le pays, comme M. de Courcelle vous le pourra certifier, qui en a toujours employés dans toutes ses entreprises.

"Si vous ordonniez quelque gratification, pour quelque personne du pays, il y aurait de la justice que celui-ci qui n'est pas trop accommodé dans ses affaires et qui a une fille qu'il ne peut marier, faute d'avoir de quoi lui donner, fut un des premiers à se ressentir des libéralités de Sa Majesté." (2)

La haute recommandation de Frontenac demeura sans effet.

On ignore la date exacte de la mort de Jean-Baptiste Godefroy de Linctot. Cependant on sait qu'il décéda en 1681, entre le 3 mai et le 8 juillet.

Marie Le Neuf mourut à Trois-Rivières le 27 octobre 1688.

De ce mariage naquirent onze enfants : I Michel ; II Louis ; III Jacques ; IV Anonyme ; V Jeanne ; VI Joseph ; VII Jean-Amador ; VIII Pierre ; IX Marie-Renée ; X Pierre ; XI Jean-Baptiste.

---

(1) Benjamin Sulte, *Revue Canadienne*, vol. XXI, p. 488.

(2) *Correspondance générale*, vol. 3, p. 233.

I

MICHEL GODEFROY DE LINCTOT

Le continuateur de la première branche.

II

LOUIS GODEFROY DE NORMANVILLE

L'auteur de la deuxième branche.

III

JACQUES GODEFROY DE VIEUX-PONT

Né à Trois-Rivières le 6 mars 1641.

" Au printemps de 1661, Jacques Godefroy de Vieux-Pont avec un autre Français, était parti des Trois-Rivières en compagnie de 30 Attikamègues, pour aller au lac Necouba, environ 100 lieues dans le nord.

" Ils furent rencontrés par 80 Iroquois qui les attaquèrent. La lutte dura deux jours. Les Attikamègues se défendirent avec une valeur inaccoutumée qui eut pu sinon leur procurer la victoire, du moins les sauver, mais, par malheur, une mésintelligence, qui éclata entre deux chefs, gâta une aussi belle défense et fut la cause du massacre des braves qu'ils commandaient.

" Pas un seul ne voulut se rendre, préférant recevoir la mort dans la bataille que de périr sur le bûcher. Les femmes ne le cédèrent point aux hommes en courage et en intrépidité ; elles cherchèrent partout l'occasion de se faire tuer plutôt que de tomber vivantes aux mains d'un ennemi féroce.

" Godefroy fut admirable de sang-froid et de bravoure ; sa vue soutenait le cœur de ses compagnons ; il se prodiguait avec une telle ardeur qu'on aurait pu le croire invulnérable au milieu du feu continuel que les Iroquois dirigeaient sur lui. Enfin, accablés par le nombre, les valeureux Attikamègues plièrent ; Go-

defroy, couvert de blessures, dont plusieurs étaient mortelles, écrasa dans son sang et se traîna vers un groupe de mourants pour rendre le dernier soupir. Un survivant, le seul qui restait, fut pris, mais il s'évada quelques jours après, et parvint aux Trois-Rivières vers le 25 juin.

" 24 Iroquois périrent dans ce combat. La troupe dont ils faisaient partie se composaient de 300 guerriers qui allaient attaquer les Sauvages de Tadoussac, en passant par les terres du nord." (1)

IV

ANONYME

Né et décédé à Trois-Rivières le 25 avril 1643.

V

JEANNE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 11 avril 1644.

Elle entra au noviciat des Ursulines de Québec le 26 juillet 1659.

Les *Annales* des Ursulines nous présentent un résumé charmant des vertus de cette religieuse accomplie :

" Elle avait été élevée, disent-elles, dès l'âge de cinq ans dans notre monastère, et messieurs ses parents nous l'avaient donnée, afin de lui procurer une éducation sainte. Car quoiqu'ils fussent très vertueux, et qu'ils pouvaient eux-mêmes la très bien élever, cependant ils la confièrent à nos premières mères. Dès l'âge si tendre de six ans elle avait l'esprit brillant et fort développé, et une mémoire heureuse, ce qui fit qu'en peu de temps, elle fit de grands progrès dans la doctrine chrétienne, l'histoire sainte et autres études

(1) Benjamin Sulte, *Revue Canadienne*, tome seizième, p. 328.

convenables à son âge. Dans ces premiers temps de la colonie, les RR. PP. de la Compagnie de Jésus faisaient le catéchisme aux enfants tous les dimanches et tous nos pensionnaires sortaient pour y assister. Pour l'encouragement de ces enfants, ils leur faisaient apprendre des vers et des tragédies fondés sur l'écriture sainte. Ensuite ils donnaient des prix à ceux et celles qui s'appliquaient le plus à ces saintes études et qui s'acquittaient le mieux de leurs rôles. Mademoiselle Jeanne Godefroy emportait le plus souvent le prix. A l'époque où nos mères furent affligées par le premier incendie de leur monastère, toutes les pensionnaires dûrent, en conséquence, retourner chez leurs parents. M. Godefroy vint de Trois-Rivières, dans la plus rude saison de l'année, pour emmener sa fille au sein de la famille.

"Dès que le monastère fut rebâti, la petite Jeanne fut la première à demander à revenir, car à cette époque même, n'étant encore que dans sa huitième année, il lui fallait quelque occupation sérieuse ; elle s'ennuyait fort de ces passe-temps de l'enfance lorsqu'elle les voyait se prolonger au-delà d'une heure ou deux par jour. Vers le temps de sa première communion, Dieu lui donna une forte inclination de se faire religieuse ; mais comme elle était trop jeune, ses parents pour la divertir l'emmenèrent une seconde fois à Trois-Rivières, où tout fut employé pour la porter à différer son pieux projet. Mgr de Laval, premier évêque du pays, l'ayant vue au pensionnat après son arrivée, et ayant su qu'elle désirait se faire religieuse, l'obligea d'aller encore vivre quelque temps au milieu de sa famille afin d'éprouver sa vocation. Elle y fut par obéissance ; mais elle revint à Québec vers la fin du même mois, et l'on fut forcé de l'admettre enfin au monastère. Le 9 octobre suivant, elle prit l'habit religieux ainsi que le nom de Saint-François-Xavier. (1) Ce-

(1) "Le même jour (9 octobre 1659) fut faite la vesture de Jeanne Godefroy aux Ursulines par Mgr L'evesque : Il fit la cérémonie en rochet et camail devant et après une messe basse qu'il dit. Monsr. de Pétrée lui donna pour son habit 9 aunes de serge noire à 6 lb. l'aune, deux pièces de toile de 25 aunes chacune. Je donnai dix écus pour la tunique et les voiles blancs, que les religieuses fournirent. "—*Journal des Jésuites.*

pendant Monseigneur voulut prolonger son épreuve jusqu'à ce qu'elle eût dix-huit ans accomplis, et la fervente novice, qui brûlait du désir de prononcer ses voeux, fut obligée d'attendre jusqu'au mois d'août 1661, pour consommer son sacrifice. Depuis ce moment jusqu'à celui de sa mort elle ne fit plus que courir dans les voies de la perfection. Employée d'abord à l'Institut, elle fut ensuite successivement, dépositaire, maîtresse des novices et maîtresse-générale du pensionnat. Ses vertus favorites étaient la charité et l'humilité, et elle en donna partout des exemples ; car quoiqu'elle fût une personne instruite et fort éclairée, elle aimait cependant à demander conseil sur les moindres choses, ayant su conserver toute sa vie l'heureuse ingénuité ainsi que la gaieté de son enfance. Comme elle offrait tous les jours au ciel une fervente prière pour obtenir l'humilité, le Seigneur exauça enfin cette âme innocente en lui envoyant des sujets de sacrifices pénibles et continuels. Ayant été affligée d'infirmités vers l'âge de soixante ans, le ciel permit qu'elle éprouvât aussi un affaiblissement moral, dont elle s'apercevait très bien, ce qui fut pour elle un nouveau moyen de pratiquer sa chère vertu, l'humilité. La mère Jeanne Godefroy de Saint-François-Xavier, après avoir été ainsi épurée par les souffrances pendant plusieurs années, mourut presque subitement le 28 juin 1713, sans avoir même été jugée en danger de mort par les médecins. Elle était âgée de soixante-dix ans et elle en avait cinquante-deux de profession." (1)

VI

JOSEPH GODEFROY DE VIEUX-PONT

L'auteur de la troisième branche.

VII

JEAN-AMADOR GODEFROY DE SAINT-PAUL

L'auteur de la quatrième branche.

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome premier, p. 280.

VIII

PIERRE GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 20 janvier 1651.

Mort avant 1655.

IX

MARIE-RENÉE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 19 octobre 1652.

Mariée, à Québec, le 16 mai 1677, à Pierre Le Boulanger dit Saint-Pierre.

Elle décéda à Trois-Rivières le 1er mai 1736. (1)

X

PIERRE GODEFROY DE ROQUETAILLADE

Né à Trois-Rivières le 30 septembre 1655.

Il fut officier dans la Compagnie des gardes du gouverneur de Frontenac.

En 1675, Frontenac lui concédait "une demi-lieue ou environ de terre le long du fleuve, côté sud, à commencer depuis ce qui est concédé au sieur Jean Godefroy son père, au-dessus des Trois-Rivières, jusqu'aux terres dépendantes de la seigneurie de Nicolet, appartenant au sieur Cressé, avec trois lieues de profondeur dans les dites terres." (2)

Pierre Godefroy de Roquetaillade mourut non marié avant 1688.

XI

JEAN-BAPTISTE GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 1er avril 1658.

Il vivait encore en 1681.

---

(1) L'abbé Pierre-René Le Boulanger, décédé curé de Charlesbourg le 24 juin 1747, était son fils.

(2) *Documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 83.

PREMIERE BRANCHE

Première génération : Jean Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Michel Godefroy de Linctot

MICHEL GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 21 octobre 1637.

Il fut major de la garnison de Trois-Rivières.

En 1681, peu de jours après la mort de son père, il réclamait ses privilèges de noble, et à sa demande l'intendant Duchesneau rendait l'ordonnance suivante :

" Jacques Duchesneau, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finance en Canada, pays de la Nouvelle-France septentrionale.

" Sur ce qui nous a été remontré par le sieur Godefroy de Linctot, fils aîné du feu sieur Godefroy, annobli lui et sa postérité par Sa Majesté, que l'original des lettres de noblesse accordées à son dit père nous aurait été mis entre les mains dans l'année 1677 pour les envoyer à Monseigneur Colbert (afin de) lui obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays, pour être enregistré, depuis lequel temps les dites lettres ni le dit relief d'adresse n'aurait été renvoyées, ce qui donnait occasion à la malveillance de lui disputer sa noblesse, nous requérant qu'il y fut pourvu.—Nous, vu la lettre de Monseigneur Colbert, datée à Paris, le 28 avril de la dite année 1677, par laquelle il nous mande que nous ne recevrions point la dite année le dit relief d'adresse, d'autant que nous n'avions point envoyé l'original des dites lettres de noblesse pour les attacher sous le contre-scel, et attendu que les dites lettres de noblesse du dit sieur Godefroy nous ont été mises entre les mains dès la dite année 1677, lesquelles nous avons envoyées à mon dit seigneur de Colbert la dite année, faisons très ex-

presse (inhibition) et défense à toutes personnes d'inquiéter le dit sieur Godefroy dans sa noblesse, à peine de cent cinquante livres d'amende au jugement de laquelle seront les contrevenants à notre présente ordonnance contraints par toutes voies dues et raisonnables. Mandons, etc.

" Fait à Québec ce 8 juillet 1681.

(Signé) Duchesneau

(Plus bas) Par Monseigneur,
Chevalier.

Quatre ans plus tard, il s'adressait, par son fondé de pouvoir, Gilles de Boyvinet, à M. de Meulles, qui avait succédé à l'intendant Duchesneau, encore dans le même but:

" Supplie humblement Michel Godefroy de Linctot, écuyer, seigneur de Dutort, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs et descendants, disant que, l'année 1668, Monsieur Talon, pour lors intendant en ce pays, lui aurait envoyé des lettres de noblesse qu'il avait plu à Sa Majesté d'accorder à Jean Godefroy son père, lesquelles auraient été mises entre les mains de Monsieur Duchesneau en l'année mil six cent-soixante-dix-sept pour êtres envoyées à Monseigneur Colbert afin d'obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays pour y être enregistrées, lesquelles seraient demeurées en France ainsi qu'il parait par la déclaration de monsieur Duchesneau, lequel, en conséquence de ce que dessus, défend à toutes personnes d'inquiéter le suppliant dans sa noblesse à peine de cent-cinquante livres d'amende ; le dit acte en date du 8 juillet 1681, signé Duchesneau, ci-attaché ;

" Considéré : Monseigneur , il vous plaise, vu les lettres de Monsieur Talon ci-attachées avec le dit acte en l'original, ordonner que le suppliant, comme fils de Jean Godefroy en faveur duquel les dites lettres de noblesse ont été expédiées, jouira conjointement avec ses frères et soeurs et descendants, du privilège que Sa Majesté a accordé aux nobles de son royaume, prendra la qualité d'écuyer et autres droits, appartenant, et défenses seront faites à toutes personnes de

quelque qualité et condition qu'elles soient, de le troubler, ni ses frères et soeurs et descendants, dans la jouissance des dits droits, vous suppliant d'en donner avis à Sa Majesté, pour être pourvu à la restitution des dites lettres ou à l'expédition d'autres qui puissent servir ainsi qu'auraient fait celles qui ont été perdues de la manière exposée ci-dessus, et le dit suppliant, avec toute sa famille, sera obligé de prier Dieu pour votre santé et prospérité.

" Boisvinet, fondé de pouvoir spécial de Michel Godefroy, fils aîné de Jean Godefroy, annobli, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs et descendants."

M. de Meulles rendit son jugement dans les termes suivants :

" Vu la requête ci-dessus, et les pièces y énoncées, nous ordonnons que le suppliant, ses frères et sœurs et descendants pourront prendre la qualité de noble et écuyers, sans qu'aucunes personnes les puissent troubler ni inquiéter dans la dite qualité, non plus que dans la jouissance des droits y appartenants, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté nous faire connaître ses intentions sur l'exposé des dites pièces.

" Fait à Québec, le 8 juin 1685.

(Signé) De Meulles.

Par Monseigneur,

Peuvret."

M. de Brouillan étant mort, fut remplacé comme gouverneur de l'Acadie, par M. de Subercase. Cet officier, actif et vigilant, proposa à la cour de chasser les Anglais de Terre-Neuve.

Ce projet fut approuvé, et M. de L'Epinay, qui devait conduire en Canada le vaisseau du roi le *Wesp*, eut ordre d'embarquer des Canadiens à Québec et de les mener à Plaisance. Il y en embarqua en effet 100. Plusieurs officiers, parmi lesquels Michel Godefroy de Linctot, accompagnaient ces valeureux guerriers.

M. de Subercase partit le 15 janvier 1705, à la

tête de 450 hommes. Ils furent repoussés à Saint-Jean, mais s'emparèrent de presque tous les autres postes de l'île. Ils brûlèrent un grand nombre d'habitations et firent un nombre considérable de prisonniers. Cette brillante campagne ne se termina qu'au printemps. (1)

M. Godefroy de Linctot était plus riche de vertus que de biens de la terre.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

" Je dois rendre compte à Monseigneur de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité et toutes nobles ou vivants comme telles.

" Le sieur de Linctot et sa femme qui ont dix enfants et deux d'une de leur fille se plaignent de n'avoir pas de pain ; cette famille est des plus anciennes dans le pays." (2)

M. Godefroy de Linctot mourut à Trois-Rivières le 18 mai 1709.

Il avait épousé, à Montréal, le 2 septembre 1664, Perinne, fille de Pierre Picoté de Bellestre et de Marie Pars.

Elle décéda à Trois-Rivières le 19 décembre 1723.

Elle lui avait donné douze enfants : I Marie-Françoise-Ursule ; II Marguerite-Thérèse ; III Jean-Paul ; IV Arnault ; V René ; VI Charlotte ; VII Agnès ; VIII Michelle ; IX Joseph ; X Marie-Josette ; XI Claire ; XII Jeanne.

I

MARIE-FRANÇOISE-URSULE G. DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 29 décembre 1665.

Elle fut mariée en premières noces à Pierre Bretigny.

(1) Sulte, *Histoire des Canadiens-Francais*, tome V, p. 149.
(2) *Correspondance générale*, vol. 8, p. 129.

En secondes noces, à Trois-Rivières, le 19 juin 1700, elle épousa Augustin de Galimard, seigneur de Champlain.

II

MARGUERITE-THÉRÈSE G. DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 29 septembre 1667.

Mariée, à Trois-Rivières, le 26 novembre 1691, à Jacques Hertel, sieur de Cournoyer, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Elle mourut à Trois-Rivières le 22 juillet 1739, "après une vie exemplaire et vraiment chrétienne."

M. Hertel de Cournoyer mourut au même endroit le 4 septembre 1748.

Il laissait plusieurs enfants.

III

JEAN-PAUL GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 23 avril 1670.

Il se noya dans la rivière Saint-Michel le 27 mai 1673.

IV

ARNOULT GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 29 novembre 1671.

Décédé au même endroit le 26 décembre 1703.

V

RENÉ GODEFROY DE LINCTOT

Le continuateur de la lignée.

VI

CHARLOTTE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 9 mars 1677.

Mariée, à Trois-Rivières, le 17 janvier 1695, à Zacharie-François Hertel, sieur de la Frenière, lieutenant réformé.

Il était le fils du fameux François Hertel qui fut anobli par Louis XV en 1716. Il marcha sur les traces glorieuses de son père et sembla avoir hérité de sa bravoure. Comme son père aussi il fut captif chez les féroces Iroquois qui lui firent souffrir des tourments horribles. Il mourut à Montréal le 20 juin 1752.

Le R. P. Charlevoix fait son éloge en deux mots: " Il s'est distingué en plusieurs occasions, et a partagé en aîné la piété de son père." (1)

Sa veuve décéda à Montréal le 28 novembre 1756.

VII

AGNÈS GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 23 mai 1679.

Mariée, à Trois-Rivières, le 3 mai 1700, à Michel Trottier, sieur de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup (en haut).

Elle décéda à Trois-Rivières le 21 octobre 1714, et fut inhumée dans l'église de la Rivière-du-Loup.

M. Trottier, sieur de Beaubien, se remaria, à Trois-Rivières, le 27 octobre 1715, à Thérèse, fille de Pierre Mouet de Moras et de Marie Toupin.

Il mourut à Trois-Rivières en mars 1723.

" M. Trottier de Beaubien était un de ces rares

(1) *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome second, p. 51.

chrétiens qui suivent la voie des joies austères mais assurées que donne la foi, et il réveillait l'énergie de sa volonté par l'amour le plus noble et le plus pur."(1)

VIII

MICHELLE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 23 mai 1679.

Elle décéda au même endroit le 12 avril 1710.

Elle avait été miraculeusement guérie par le frère lai récollet, Didace Pelletier. Malade depuis quatre ans, elle en était réduite à ne plus prendre de nourriture. Les médecins avaient même abandonné de lui donner des soins. On lui conseilla de faire une neuvaine au frère Didace. Soulagée le deuxième jour, elle fut entièrement guérie le dernier jour. (2)

IX

JOSEPH GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 13 avril 1681.

Décédé au même endroit le 29 septembre 1682.

X

MARIE-JOSETTE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 25 août 1682.

Mariée, à Trois-Rivières, le 24 novembre 1710, à Jean-Baptiste Jutras, sieur de la Vallée.

XI

CLAIRE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 2 septembre 1683.

---

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome premier, p. 237.

(2) *Canada-Français*, vol. quatrième, p. 262.

Mariée, à Trois-Rivières, le 26 novembre 1706, à Benjamin Dervilliers, fils de Jean Dervilliers, écuyer de la duchesse de Villeroi, et de Marie Audry.

Elle mourut à Trois-Rivières le 10 mai 1752.

XII

JEANNE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Trois-Rivières le 17 juin 1687. (1)

Décédée au même endroit le 13 septembre 1687.

(1) Baptisée au Cap de la Madeleine.

PREMIERE BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Michel Godefroy de Linctot
Troisième génération : René Godefroy de Linctot

RENÉ GODEFROY DE LINCTOT

Né à Trois-Rivières le 17 mai 1675.

En 1706, M. de Linctot était fait enseigne en pied dans les troupes de la marine.

Le 8 juin 1710, il recevait le commandement du fort de l'île aux Tourtes. Il conserva ce poste jusqu'en 1718.

Cette même année, il servait sous LeGardeur de Saint-Pierre à Shawenigan.

En 1720, M. de Breslay demandait que M. de Linctot fut "rétabli dans le commandement du fort du lieu principal de la mission (à l'île aux Tourtes) et qu'il fut fait lieutenant pour lui aider à subsister." M. de Vaudreuil fit objection à cette promotion, non pas parce que M. de Linctot ne la méritait pas, mais parce qu'il n'y avait plus au fort de l'île aux Tourtes, "depuis qu'il en est sorti, qu'un sergent avec six soldats." (1)

En 1729, M. de Linctot était commandant au lac Supérieur.

En 1731, M. de Linctot fut chargé du rétablissement du poste des Sioux, dans les pays d'en haut. Il ne put cependant s'y rendre qu'au printemps de 1732. Ce poste avait été abandonné en 1728. M. de Linctot,

(1) Désiré Girouard, *Supplément au Lake St-Louis*, p. 122.

qui avait une grande influence sur les Sioux, réussit à les ramener dans l'alliance des Français.

Le sieur de Linctot demanda à être relevé du commandement du poste des Sioux en 1735. Il fut remplacé par LeGardeur de Saint-Pierre. (1)

Il fut fait capitaine d'une compagnie du détachement de la marine quelques années plus tard.

M. de Linctot mourut à Montrél le 27 mars 1748.

Il avait épousé, à Montréal, le 27 janvier 1709, Marie-Madeleine, fille de Jean LeMoyne et de Madeleine de Chavigny, et veuve de Jean-Baptiste de Beauvais. Elle décéda à Montréal le 30 juillet 1727.

En secondes noces, au Bout de l'Ile, le 13 novembre 1728, il épousa Marie-Catherine, fille de Jean-Baptiste d'Ailleboust, sieur des Musseaux, et de Anne Le Picard.

De son premier mariage il eut cinq enfants : I Louis-René ; II Marie-Charlotte ; III Exupère ; IV Marie-Angélique ; V Claire.

Il n'eut qu'un enfant de son second mariage : VI François.

I

LOUIS-RENÉ GODEFROY DE LINCTOT

Le continuateur de la lignée.

II

MARIE-CHARLOTTE G. DE LINCTOT

Née au Bout-de-l'Ile le 11 janvier 1712.

Mariée, à Montréal, le 24 novembre 1732, à François-Jean-Daniel d'Ailleboust, sieur de la Madelaine,

(1) Pierre Margry, *Mémoires et documents*, vol. VI, pp. 569, 570, 572.

fils de feu Jean-Baptiste d'Ailleboust, sieur des Musseaux, et de Anne Le Picard.

Elle mourut à l'Hôpital-Général de Montréal le 8 avril 1806.

III

EXUPÈRE GODEFROY DE LINCTOT

Né à.....le.....1703.
Il mourut à Montréal le 24 septembre 1736.
Il était cadet à l'aiguillette.

IV

MARIE-ANGÉLIQUE G. DE LINCTOT

Née à la Pointe-Claire le 22 juin 1714.
Décédée à Montréal le 25 mai 1788.

V

CLAIRE GODEFROY DE LINCTOT

Née à Montréal le 27 octobre 1715.
Décédée au même endroit le 24 juin 1716.

VI

FRANCOIS GODEFROY DE LINCTOT

Né au Bout-de-l'Ile le 18 mai 1730.
Décédé au même endroit le 30 mars 1731.

PREMIERE BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Michel Godefroy de Linctot
Troisième génération : René Godefroy de Linctot
Quatrième génération : Louis-René Godefroy de Linctot

LOUIS-RENÉ GODEFROY DE LINCTOT

Né à Montréal le 21 octobre 1709.

Il fut enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Il mourut à Montréal le 12 mai 1745.

Il avait épousé, à Montréal, le 11 novembre 1737, Catherine-Apolline, fille de Maurice Blondeau, marchand, et de défunte Suzanne Charbonnier.

De ce mariage naquirent six enfants : I Hyacinthe ; II Charlotte-Apolline ; III Daniel ; IV Catherine ; V Louis-René ; VI Maurice-Régis.

I

HYACINTHE GODEFROY DE LINCTOT

Né à Montréal le 30 août 1733.

Il entra dans l'armée.

Il prit part, le 9 juillet 1755, à la bataille de la Monongahéla, où, de l'aveu même de Washington, une poignée de Francais battirent honteusement les troupes anglo-saxonnes. (1)

Hyacinthe Godefroy de Linctot épousa, à Verchères, le 18 février 1760, Marie-Charlotte-Louise, fille

(1) Lettre de Washington à Robert Jackson, 2 août 1755.

de Louis Jarret de Verchères et de Marie-Joseph Biron.

En 1778, madame Godefroy de Linctot habitait Bécancour. Le 19 novembre de cette année, elle demandait au gouverneur Haldimand un ajournement pour la prestation du serment de fidélité jusqu'à l'arrivée de son mari, absent. (1)

II

CHARLOTTE-APOLLINE G. DE LINCTOT

Née à Montréal le 21 mai 1738.

III

DANIEL GODEFROY DE LINCTOT

Né à Montréal le 5 mai 1739.

IV

MARIE-ANGÉLIQUE-CATH. G. DE LINCTOT (2)

Née à Montréal le 2 janvier 1741.

Mariée, à Montréal, le 17 août 1766, à Jean-Baptiste Chavaudray, fils de feu Xavier Chavaudray et de Marie-Françoise Bequet.

Elle se remaria, à Montréal, le 13 août 1776, à Louis Thibaudière de La Ronde, fils de Saint-Denys Thibaudière de La Ronde, officier des troupes de la marine, et de Suzanne De Celles.

Le 12 janvier 1780, madame Thibaudière de La Ronde informe le gouverneur Haldimand que son mari est disparu depuis l'engagement du 19 septembre 1777, que comme on croit à présent qu'il a été tué,

---

(1) *Collection Haldimand.*

(2) Baptisée sous le prénom de Catherine seulemeut.

la paye qu'on a continué de lui servir jusqu'ici a été arrêtée. Elle termine en demandant des secours. (1)

V

LOUIS-RENÉ GODEFROY DE LINCTOT

Né à Montréal le 22 août 1742.

VI

MAURICE-RÉGIS GODEFROY DE LINCTOT

Né à Montréal le 19 juillet 1744.

" Après avoir fait la campagne de 1757, où il fut blessé, et avoir pris part à la bataille des plaines d'Abraham, où il reçut également un coup de feu, il entra, en 1766, comme sous-lieutenant dans la légion de l'île de France. Là, il conquit en peu de temps le grade de premier lieutenant du régiment des Chasseurs. Aucune occasion ne se présenta, sans qu'il donnât des preuves de sa valeur. A Madagascar, en particulier, il se signala dans un engagement qui eut lieu contre les indigènes, et ne quitta le lieu du combat que criblé de blessures.

" Il se retira de l'armée au bout de 23 ans de service." (2)

(1) *Collection Haldimand*, vol. III, p. 98.

(2) L'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles francaises du Canada*, p. 288.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville

LOUIS GODEFROY DE NORMANVILLE (1)

Né à Trois-Rivières le 20 mars 1639.

En 1677, il était nommé procureur du roi en la juridiction ordinaire de Trois-Rivières.

Ses lettres de provision sont signées de la main même de Louis XIV :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

" A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

" Savoir faisons, que pour l'entière confiance que nous avons en la personne de notre cher et bien-aimé Me Louis Godefroy de Normanville, et de ses sens, suffisance, capacité, prud'hommie, fidélité et affection à notre service , à ces causes et autres à ce nous mouvant, nous avons au dit sieur de Normanville donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main l'office de notre procureur de la justice ordinaire des Trois-Rivières en notre pays de la Nouvelle-France ; pour le dit office avoir, tenir, et dorénavant exercer par le dit de Normanville aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, exemptions, privilèges, fruits, profits, revenus et émoluments qui y appartiennent, et tous les autres droits dont jouissent les procureurs dans les prévôtés et sièges présidiaux de notre royaume. Si donnons en mandement à nos aimés et féaux conseillers, les gens tenant notre Conseil Souverain en la ville de Québec qu'après leur être

(1) Voir p. 11.

apparu de bonne vie, moeurs, âge compétent, conversation, religion catholique, apostolique et romaine du dit de Normanville, et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé ils le mettent et installent de par nous en possession du dit office de notre procureur de la justice ordinaire des Trois-Rivières, et le fassent, souffrent et laissent jouir et user des honneurs, autorités, prérogatives, exemptions, gages, qui lui seront ordonnés, revenus et émoluments à la dite charge appartenant, pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, et au surplus le faire obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra des choses concernant le dit office ; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Saint-Omer, le premier jour de.....l'an de grâce mil six cent soixante-dix-sept, et de notre règne le trente-quatrième.

(Signé) Louis

(Sur le repli) Par le Roi Colbert." (1)

Il mourut dans cette charge en 1679.

Il avait épousé, par contrat de mariage du 2 mars 1663, Marguerite, fille de Etienne Seigneuret, sieur de l'Isle, seigneur en partie de la Pointe du Lac, et de Madeleine Benassis.

Elle se remaria, à Québec, le 28 mai 1683, à Jean Boudor, puis, en 1685, à Gilles Boyvinet, agent-général de la Compagnie en la ferme du Roi en la Nouvelle-France. Boyvinet se noya dans la rade de Québec en juillet 1686.

Du mariage de Louis Godefroy de Normanville et de Marguerite Seigneuret naquit un fils : René.

---

(1) *Insinuations du Conseil Supérieur*, premier registre, p. 82.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville
Troisième génération : René Godefroy de Tonnancour

RENÉ GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 12 mai 1669.

C'est le premier Godefroy qui prit le nom de Tonnancour.

Le 10 novembre 1679, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre :

" Sur le sujet de la justice, agréez, s'il vous plaît, Monseigneur, que je vous dise que la charge de procureur du Roi des Trois-Rivières est vacante par la mort du sieur Godefroy de Normanville, qui a laissé un fils de douze ans (1) qui promet beaucoup. On a commis en sa place le sieur Bourbault ; si vous avez agréable, Monseigneur, de lui en accorder les provisions en attendant que ce jeune homme fut en âge de l'exercer, vous ferez une justice et une charité, et cela donnerait courage à tous les officiers de bien faire leur devoir dans l'espérance de conserver leurs offices à leurs enfants." (2)

Le ministre consentit jusqu'à un certain point à l'arrangement proposé par l'intendant puisqu'il laissa la position de procureur du roi sans titulaire.

Le 24 octobre 1694, l'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre :

" Je ne saurais aussi, Monseigneur, voir la justice des Trois-Rivières sans procureur du Roi, cet emploi

---

(1) Dix ans et demi.

(2) *Correspondance générale*, vol. 5, p. 32.

n'a pas été exercé depuis la mort du sieur de Tonnancour, (1) il y a 13 ans, je vous propose aujourd'hui son fils pour le remplir.

" C'est un gentilhomme très sage qui a de l'expérience assez pour s'en bien acquitter. Ainsi, je vous prie, Monseigneur, de lui accorder avec 200 ou 250 livres de gages, et en même temps vous pourrez disposer d'une lieutenance réformée qu'il a." (2)

Cette lettre eut un bon effet. Le 1er juin 1695, René Godefroy de Tonnancour était nommé procureur du roi à la juridiction de Trois-Rivières :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

" A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

" Notre amé et féal conseiller en nos conseils le sieur de Champigny, intendant de justice, police et finances au pays de Canada, nous a représenté que l'office de procureur pour nous de la juridiction des Trois-Rivières qui était exercé par le feu s. de Tonnancour est vacant depuis plusieurs années, et qu'il serait nécessaire de remplir cette charge pour la facilité de l'administration de la justice, et nous ayant proposé le sieur de Tonnancour fils comme un sujet capable de s'en bien acquitter, nous avons reçu favorablement la remontrance qu'il nous a fait à cet égard. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons au d. sieur de Tonnancour donné et octroyé et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons l'office de notre conseiller et procureur de la juridiction des Trois-Rivières pour le d. office avoir.. et dorénavant exercer par le d. sr. de Tonnancour aux honneurs, autorités, prérogatives, exemptions, gages qui lui seront ordonnés par nos états et tous autres droits dont jouissent nos procureurs dans les prévôtés et sièges présidiaux de notre royaume. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Conseil Souverain à Québec, qu'après leur être

(1) Normanville.

(2) *Correspondance générale*, vol, 13, p. 80.

apparu de bonne vie et moeurs, âge compétent, religion catholique, apostolique et romaine du d. s. de Tonnancour, et de lui pris et reçu les serments en tel cas requis et accoutumé, ils le mettent et instituent de par nous en possession du d. office de notre procureur de la d. juridiction, et le fassent, souffrent et laissent jouir et user des honneurs, autorités, prérogatives, exemptions, et gages qui lui seront donnés, revenus et émoluments au d. office appartenant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement à ce contraire. Et au surplus le faire obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses concernant la d. charge. Voulons qu'au moyen des présentes provisions le d. s. de Tonnancour fassent sa démission de la lieutenance réformée que nous lui avons accordée au d. pays de Canada pour en disposer ainsi que nous aviserons bon être. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces d. présentes. Donné à Versailles le premier jour du mois de juin l'an de grâce g b y c quatre-vingt-quinze et de notre règne le cinquante-troisième.

(Signé) Louis

(Et sur le repli) Par le Roi, Phélypeaux. (1)

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon annoncent au ministre du Roi que le sieur Le-Chasseur, lieutenant-général de Sa Majesté au siège de la prévôté de Trois-Rivières, est mort depuis le 1er de septembre 1712, et recommandent le sieur de Tonnancour, procureur du roi en ce siège, en disant qu'il mérite cette place dont il faisait les fonctions lorsque M. LeChasseur, qui était fort âgé, était malade, continuant de le faire jusqu'à ce que Sa Majesté ait pourvû. "C'est un très bon sujet, ajoutent-ils, qui mériterait des grâces plus considérables." (2)

---

(1) *Insinuations du Conseil Supérieur*, deuxième registre, p. 118.

(2) *Correspondance générale*, vol. 34, p. 4.

Le 12 mai 1714, le Roi accordait la commission suivante à M. de Tonnancour :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

" A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

" L'office de notre conseiller et lieutenant-général des Trois-Rivières en notre pays de la Nouvelle-France, étant à présent vacant par la mort de sieur LeChasseur, et étant nécessaire d'y pourvoir, nous avons cru que nous ne pouvions faire un meilleur choix pour le remplir que du sieur de Tonnancour pour la confiance que nous avons en ses sens, suffisance, capacité, prud'hommie, expérience, au fait de la judicature et affection à notre service ; à ces causes et autres à ce nous mouvant nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main, le dit office de notre conseiller et lieutenant-général des Trois-Rivières au dit pays de la Nouvelle-France, pour connaître en première instance de toutes matières, tant civiles que criminelles, de police, commerce et navigation suivant les us et coutumes de notre royaume et de la prévôté et vicomté de Paris ; pour le dit office, avoir, tenir, et dorénavant exercer par le dit sieur de Tonnancour, en jouir et user avec honneurs, fonctions, pouvoirs, franchises, libertés, prérogatives, prééminences, privilèges, exemptions, gages, droits, avantages, revenus et émoluments au dit office appartenant, et tout ainsi qu'en a bien ou dument joui ou dû jouir le dit sieur LeChasseur ; Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Conseil Supérieur à Québec, qu'après leur être apparu des bonnes vie et moeurs, âge compétent, et requis par nos ordonnances, couversation et religion catholique, apostolique et romaine du dit sieur de Tonnancour, et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le mettent et justifient de par nous en possession et jouissance du dit office, l'en fassent jouir et user, ensemble des honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés, exemptions, gages, suivant les états arrêtés en

notre conseil, droits, fruits, profits, revenus, émoluments, pleinement et paisiblement, et le fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses concernant le dit office ; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Données à Marly le douzième jour du mois de mai l'an de grâce mil sept cent quatorze, et de notre règne le soixante onzième.

(Signé) Louis

(Sur le repli) Par le Roi, Phélypeaux. (1)

Dans un mémoire en date du 11 mai 1713, M. de Tonnancour représente que son aïeul, Jean Godefroy, a travaillé un des premiers à former cette colonie et a dépensé beaucoup de bien tant à défricher des terres qu'au service du roi contre les Iroquois, qui faisaient pour lors une guerre cruelle aux Français, qu'il était journellement aux mains avec ces sauvages, étant accompagné d'un de ses frères et de dix de ses enfants, dont cinq furent tués et son frère brûlé par ces barbares.

" Que le feu roi, en considération de ses services, lui accorda des lettres de noblesse en l'année g b i soixante-huit qui lui furent remises par le sieur Talon, intendant du dit pays, comme il paraît par les lettres qu'il lui écrivait les seize septembre et dix novembre de la même année, que ces lettres de noblesse ne purent être enregistrées au Conseil Supérieur de Québec parce que l'adresse en était faite au Parlement de Paris, qu'elles furent remises au sieur Duchesneau ensuite intendant au dit pays qui en envoya copie au sieur Colbert, ministre d'Etat.

" Le ministre répondit en 1677 qu'il avait besoin de l'original pour le mettre sous le contre scel des lettres de changement d'adresse. Cet original lui fut envoyé, mais soit qu'il ait péri en chemin ou qu'il ait été égaré dans son bureau il n'a jamais pu être retrouvé quelque diligence qu'on ait pu faire.

" Il est hors de doute que M. Colbert savait par-

(1) *Insinuations du Conseil Supérieur*, quatrième registre, p. 4.

faitement que ces lettres avaient été accordées puisqu'il envoya l'année 1678 un ordre du roi portant injonction au dit Conseil Supérieur de procéder à leur enregistrement nonobstant que l'adresse en fut faite au parlement de Paris. Cet ordre, qui est au greffe du conseil, n'a pu être exécuté, ces lettres étant perdues. Cependant cela n a pas empêché M. Duchesneau de rendre une ordonnance en 1681 par laquelle il maintient le dit Godefroy dans son état d'anobli et défend de l'inquiéter à peine d'amende.

" M. de Meulles, autre intendant du Canada, qui avait ordre de faire rechercher les faux nobles, l'a pareillement maintenu par son ordonnance du 8 juin 1685.

" Il supplie le Conseil de le faire jouir de ce titre et marque d'honneur accordés à son aïeul en lui procurant la ratification et confirmation de ces lettres de noblesse."

MM. de Vaudreuil et Bégon transmirent le placet de M. de Tonnancour au conseil de Marine en l'appuyant fortement.

En mars 1718, Louis XIV signait les lettres de confirmation de noblesse à M. de Tonnancour :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

" A tous présent et à venir, salut.

" Nous aurions par nos lettres patentes de ce jour maintenu le sieur Godefroy de Tonnancour, lieutenant-général de notre juridiction ordinaire des Trois-Rivières, dans la noblesse accordée à défunt Jean Godefroy son aïeul et même annobli en tant que besoin Louis Godefroy de Normanville son cousin faisant tant pour lui que pour les autres descendants du dit défunt Jean Godefroy leur aïeul, nous a représenté, de même que le dit sieur Godefroy de Tonnancour, que le feu roi notre très honoré seigneur et bisaïeul ayant été informé que le dit défunt Jean Godefroy a travaillé un des premiers à former la dite colonie et dépensé beaucoup de bien, tant à défricher des terres qu'au service de Sa Majesté contre les Iroquois qui faisaient pour lors

une guerre cruelle à nos sujets du dit pays ; qu'il était journellement aux mains avec les sauvages, accompagné d'un de ses frères et dix de ses enfants, (1) dont cinq furent tués et son frère pris prisonnier et brûlé par les barbares ; que le feu roi, en considération de ces services, lui accorda des lettres de noblesse en l'année mil six cent soixante et huit qui lui furent remises par le sieur Talon, intendant du dit pays, comme il paraît par les lettres qu'il lui écrivit les seize septembre et dix novembre de la même année ; que ces lettres de noblesse ne purent être enregistrées au Conseil Supérieur de Québec parce que l'adresse en était faite au parlement de Paris ; qu'elles furent remises au sieur Duchesneau ensuite intendant du dit pays, qui en envoya copie au sieur Colbert, ministre d'État, qui lui fit réponse, en mil six cent soixante dix-sept, qu'il avait besoin de l'original des dites lettres de noblesse pour le mettre sous le contre-scel des lettres de changement d'adresse ; que cet original lui fut envoyé mais que , soit qu'il ait péri en chemin, ou qu'il ait été égaré en son bureau, il n'a jamais pu être retrouvé, quelque diligence qu'on ait pu faire ; que le dit sieur Colbert savait parfaitement que ces lettres de noblesse pouvaient être accordées puisqu'il envoya, en l'année mil six cent soixante dix-huit, un ordre du roi portant injonction au dit Conseil Supérieur de procéder à leur enregistrement nonobstant que l'adresse en fut faite au parlement de Paris, lequel ordre ne put être exécuté, ses lettres n'ayant point été en même temps renvoyées par le dit sieur Colbert ; que cependant le dit sieur Duchesneau a rendu une ordonnance, le huit juillet mil six cent quatre vingt un, par laquelle il a maintenu défunt Michel Godefroy de Linctot, fils aîné du dit défunt Jean Godefroy, dans sa noblesse et fait défense de l'inquiéter à peine de cent cinquante livres d'amende ; que le sieur de Meulles

(1) " Je veux croire qu'il y a eu dix enfants de la famille Godefroy sous les armes avant 1718, et que cinq d'entre eux ont péri dans cette profession, mais ils devaient être des petits-fils et des arrière-petits-fils de Jean Godefroy"—Sulte, *Revue Canadienne*, tome XXI, p. 492.

ensuite intendant du dit pays, qui avait ordre de faire rechercher les faux nobles, a pareillement maintenu le dit sieur de Linctot dans son état par son ordonnance du huit juin mil six cent quatre vingt cinq.—Nous suppliant de le maintenir et les descendants du dit défunt Jean Godefroy, ensemble leur postérité, dans la noblesse dont ils sont en possession, et comme nous sommes informés que le dit défunt Jean Godefroy, et ses descendants, spécialement le dit Godefroy de Tonnancour, ont toujours vécu noblement, qu'en tous actes ils ont été qualifiés nobles, qu'ils ont servi et servent utilement dans notre colonie de la Nouvelle-France, nous nous sommes determiné à les maintenir dans la noblesse dont ils sont en possession, et même de les annoblir en temps que de besoin, pour ces causes, et autres bonnes considérations, après avoir fait examiner par notre Conseil copie collationnée des lettres écrites par le sieur Talon au dit défunt Jean Godefroy les seize septembre et dix novembre mil six cent soixante.... (1668) et des ordonnances rendues par les dits sieurs Duchesneau et de Meulles, le huit juillet mil six cent quatre vingt un et le huit juin 1685, de l'avis de notre très cher et très aimé cousin le prince de Conti prince de notre sang, de notre très cher et très aimé oncle le duc du Maine, de notre très cher et très aimé oncle le comte de Toulouse prince légitime, et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume,— et de notre grâce spéciale et pleine puissance et autorité royale, nous avons confirmé et maintenu, et par les présentes signées de notre main confirmons et maintenons le dit Louis Godefroy de Normanville et les autres descendants du dit défunt Jean Godefroy leur aïeul, dans la noblesse accordée au dit défunt Jean Godefroy leur aïeul, et en temps que besoin les avons de nouveau annoblis et annoblissons du titre et qualité de noble, décoré et décorons, voulons et nous plaît qu'ils soient tenus censés et réputés comme nous les tenons, censons et réputons nobles tant en jugement que dehors, ensemble leurs enfants et postérité mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, que

comme tels ils puissent parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres titres réservés à notre noblesse, et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives et privilèges, prééminences, franchises, exemptions, libertés et immunités dont jouissent et ont accoutumés les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, comme aussi qu'ils puissent continuer de posséder tous fiefs, terre et seigneuries nobles, même en acquérir, tenir et posséder de nouvelles de quelque titre et qualité qu'elles soient—permettons en outre au dit sieur de Normanville et autres descendants du dit défunt Jean Godefroy et à leurs enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles sont réglées et blasonnées par le sieur D'Hosier, juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées en ces présentes auxquels sont actes de règlement, sera pareillement attaché sous notre contrescel, avec pouvoir de les faire peindre, graver et insculper si elles ne le sont déjà, en tels endroits de leurs maisans, terres et seigneuries que bon leur semblera, sans que, pour raison de ce, eux et leurs descendants dussent êtres tenus de nous payer, ni à nos successeurs rois, aucune finance ni indemnité, dont, à quelque somme qu'elles puissent monter, nous leur avons fait et faisons don par ces présentes sans qu'ils puissent être troublés et recherchés pour quelque cause et occasion que ce soit, à la charge de par eux de vivre noblement et sans déroger.—Si donnons en mandement à nos amés et féaux, les gens tenant notre Conseil Supérieur à Québec, trésorier de France et autres nos justiciers qu'il appartiendra que les présentes ils aient à faire enregistrer, et du contenu en icelles, jouir et user le dit sieur Godefroy de Normanville et les descendants du dit défunt Jean Godefroy, ensemble leurs enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et autres empêchements quelconques, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts et règlements à ce contraires, auxquels

et aux dérogatoires des dérogations contenues nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence—car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel.

" Donné à Paris, au mois de mars l'an de grâce mil sept cent dix-huit et de notre règne le troisième.

(Signé) Louis

Par le roi : le duc d'Orléans régent présent.

Phélypeaux."

Le 11 mai suivant, M. Charles d'Hozier, juge d'armes et garde de l'armorial général de France, réglait les armoiries des Godefroy par l'ordonnance suivante :

" Charles d'Hozier, écuyer, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge d'armes et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, après avoir vu les lettres patentes en forme de charte données à Paris au mois de mars de la présente année mil sept cent dix-huit, lettres signées : Louis et sur le repli : par le roi le duc d'Orléans régent présent, contresigné Phélypeaux, par lesquelles Sa Majesté, en confirmant l'annoblissement accordé par feu le roi son bisaïeul au feu sieur Jean Godefroy, par lettres du mois de septembre de l'an 1668, et annoblissant de nouveau en tant que de besoin par lettres du mois de mars au dit an 1718 René Godefroy son petit-fils sieur de Tonnancour, lieutenant-général en sa juridiction ordinaire des Trois-Rivières, confirme aussi la noblesse de Louis Godefroy de Normanville, cousin du dit René Godefroy de Tonnancour et fils de Michel Godefroy qui était fils aîné du dit Jean Godefroy, annobli de nouveau en temps que besoin le dit Louis Godefroy de Normanville faisant tant pour lui que pour les autres descendants du dit Jean Godefroy leur aïeul dans leurs enfants et leurs postérités mâles et femelles nées et à naître en légitime mariage ; nous, en exécution de la clause qui leur permet à tous de porter des armoiries timbrées telles

qu'elles seront réglées et blasonnées par nous comme juge d'arme de France et ainsi qu'elles seront figurées, peintes et blasonnées dans les présentes, avons réglé pour les armoiries qu'ils porteront à l'avenir, un écu d'azur, une épée d'argent posée en pal la pointe en haut, la garde et la poignée aussi d'argent et à côté de deux croissants de même supportant chacun un épi de blé d'or tige et feuillé de sinople ; cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'argent, d'azur, d'or et de sinople, et afin que ce règlement que nous avons enregistré dans le registre des reglements d'armoiries de ceux qu'il plait au roi de confirmer dans leur noblesse et d'annoblir de nouveau en temps que besoin, puisse servir au dit sieur Godefroy de Normanville et aux autres descendants du dit feu sieur Jean Godefroy, nous leur en avons donné le présent acte pour être attaché sous le contre-sceau de la chancellerie, nous avons signé de notre seing manuel et nous y avons fait mettre l'empreinte du sceau de nos armes, à Paris le mercredi onzième jour du mois de mai de la présente année 1718. Dozier."

M. de Tonnancour mourut à Trois-Rivières le 21 septembre 1738. Il fut assisté à ses derniers moments, dit l'acte de sépulture, des RR. PP. Récollets et des dames Ursulines. La mère supérieure des Ursulines accompagnée des deux filles chéries que le malade comptait dans la famille de sainte Ursule, et d'une partie de la communauté, se rendit à sa demeure et lui offrit les consolations et les soins que des enfants aiment à prodiguer à un père mourant. Elles le pleurèrent en semant sur sa tombe regrets et prières.

"M. de Tonnancour fut pour Trois-Rivières ce qu'est un bon roi par rapport à ses états : le juge de toutes les causes, le conseiller, l'appui et le soutien de tous ceux qui avaient recours à sa protection. Tous trouvaient en lui, avec la bonté, noblesse de sentiment et courage énergique."(1)

---

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. 1er, p. 295.

Il avait épousé, en 1693, Marguerite, fille du notaire Sévérin Ameau et de Madeleine Beaudoin.

Madame Godefroy de Tonnancour décéda à Trois-Rivières le 8 août 1749.

Elle lui avait donné dix enfants : I Marguerite-Renée-Geneviève ; II Madeleine-Suzanne ; III Antoine-Charles ; IV Marie-Geneviève ; V François ; VI François-Antoine; VII Louise; VIII Anne-Ursule ; IX Louis-Joseph ; X Joachim-Jacques.

I

MARG.-RENÉE-GENEV. G. DE TONNANCOUR

" Née à Trois-Rivières le 31 mai 1694.

" Les partisans du monde consentent quelquefois à voir la jeune fille à qui ne sourit point la fortune, s'enfermer dans le cloître et y trouver du bonheur ; rarement consentent-ils à approuver une semblable démarche chez celle qui se voit l'idole d'une haute société, et peut à pleines mains cueillir les roses du plaisir et recevoir l'encens des honneurs. Ils semblent ignorer le langage sincère d'une princesse de France, qui jadis échangea le velours et le duvet du château royal pour la bure et la natte si rude du Carmel. "Que j'éprouve de bonheur, disait madame Louise de France en baisant les murs de son cher monastère, que je suis heureuse de mon sort ! Tout respire ici la gaieté du ciel ! Je dors plus à l'aise sur ma paillasse piquée que sur mon lit de duvet. J'ai eu d'abord, il est vrai, un peu de peine à ne pas consulter ma montre, ajoutait-elle agréablement, mais maintenant que je porte à ma ceinture un pauvre chapelet de bois, je ne puis dire la joie qui s'empare de mon cœur !....."

" C'est ainsi que l'âme religieuse trouve un paradis dans son cloître : et c'est ainsi que put parler Marguerite-Renée-Genevière Godefroy de Tonnancour quand après avoir goûté dans sa famille tout le confortable qu'elle pouvait désirer, elle se trouva au milieu de l'austère pauvreté du monastère des Ursulines des

Trois-Rivières. C'était la demeure de son choix ; là, son cœur surabondait de bonheur et de paix. Elle se donna tout entière à la perfection de son saint état, fut partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et mérita de travailler pendant de longues années et avec grand succès à la vigne du Seigneur. Elle porta en religion le nom de Mère de la Croix, fit profession en 1722, et réalisa la prédiction que lui fit alors la digne mère Sainte-Thérèse, supérieure de la communauté : " Ma fille, je souhaite que la sainte croix dont vous prenez le nom soit le cachet divin qui consacre au céleste Epoux votre vie et vos œuvres."

" Mère de la Croix s'attacha dès lors à Jésus crucifié, apprit de lui à s'immoler à la gloire du Très Haut et à ne laisser à la nature qu'une liberté : celle de se perdre et de s'ensevelir chaque jour de plus en plus. Longtemps dépositaire des pauvres de l'hôpital, elle montra en tout temps un cœur de mère envers les membres souffrants de Jesus-Christ, et se livra à tous les détails de son emploi avec un dévouement inexprimable. Elle trouvait mille industries pour soulager les infirmes, aussi était-elle aimée et chérie de tous ceux qui la connaissaient. Quels regrets parmi ses enfants adoptifs lorsqu'elle les quittait pour remplir un autre office !.... et quelle joie, quelles chaleureuses démonstrations à son retour !.... Tous, jeunes et vieux, venaient à sa rencontre et lui faisaient fête : on retrouvait une mère, une consolatrice, un remède même bien souvent dans les maux !

" En 1740, Mère de la Croix fut placée à la tête de la communauté qu'elle gouverna pendant onze années. C'est durant son quatrième triennat qu'arriva l'incendie de 1752, époque néfaste, où le zèle, la charité, le courage, la piété de cette chère mère se révélèrent dans tout leur éclat. " Mes filles, disait-elle à ses religieuses éprouvées, alors que celles-ci forcées par les flammes d'abandonner leur chère solitude, se ralliaient en pleurant autour de leur mère bien-aimée, mes filles, prenons courage : la croix est un cachet précieux qui donne droit à l'amour de Jésus.... La perte de notre maison est grande mais plus grande en-

core serait la perte d'un seul degré de la gloire attachée à nos épreuves." Et la figure sereine, presque céleste de la digne supérieure en disait alors autant que ses paroles. Que de sollicitude elle se donna pour procurer un abri aux pauvres Ursulines fugitives !

" La Mère de la Croix était parvenue, à force de dévouement et de constants travaux, à ramener une modeste aisance dans le monastère restauré : depuis cinq mois, les œuvres de l'instruction de la jeunesse et du soin des malades avaient été reprises : l'avenir semblait sourire aux apôtres du dévouement, et en soldats du Christ, les Ursulines ne voulaient cesser la lutte contre la pauvreté que pour livrer d'autres combats, en poursuivant leur œuvres premières. Hélas ! sur ce nouveau champ de bataille était dressée une large croix. La santé de la digne mère supérieure s'altéra tout à coup : la fervente ursuline avait cueilli, dans les plus importants emplois de la maison, les nombreux fleurons d'une couronne qu'elle n'aurait pas voulu échanger pour le plus beau trône du monde : et le Seigneur avait décidé de se l'unir dans la céleste béatitude. La chère mère avait toute sa vie travaillé à purifier et à embellir son âme : le fruit fut trouvé mûr, et le divin jardinier le cueillit avec consolation.

" La chère mère supérieure n'eut qu'une courte mais cruelle maladie, durant laquelle le crucifix faisait toute sa consolation : elle puisa dans les plaies de Jésus une dernière bénédiction pour ses enfants en pleurs et s'endormit paisiblement du sommeil des justes. C'était en avril 1754." (1)

II

MADELEINE-SUZANNE G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 3 juin 1696.

III

ANTOINE-CHARLES G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 13 mai 1698.

---

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome premier, pp. 298 et seq.

Il fut ordonné prêtre le 18 décembre 1723.

L'évêque de Québec l'appela à faire partie du chapitre de la cathédrale de Québec.

Il prit part à la querelle du chapitre avec l'intendant Dupuy. C'est lui qui lut le mandement des grands vicaires.

A la bataille de Chouaguen, en 1756, cinq drapeaux anglais tombèrent entre les mains des Français.

Le marquis de Vaudreuil ordonna de déposer deux de ces drapeaux dans la cathédrale de Québec.

C'est M. de Bourlamaque qui eut cette tâche agréable.

Il fut reçu, au nom du chapitre, par le chanoine de Tonnancour qui fit à cette occasion un joli petit discours de félicitations et de remerciements. (1)

M. de Tonnancour mourut à Québec le 30 septembre 1757, et fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale.

IV

MARIE-GENEVIÈVE G. DE TONNANCOUR

" Née à Trois-Rivières le 10 octobre 1700.

" Comme sa sœur Marguerite-Renée-Geneviève, elle entra au monastère des Ursulines des Trois-Rivières et fit profession sous le nom de Mère Sainte-Hélène.

" C'est elle aussi que le Seigneur avait destinée à poursuivre la mission de sa sœur comme supérieure de cette communauté. Ce fut un coup de foudre pour la mère Sainte-Hélène que d'entendre son nom proclamé par Mgr de Pontbriand, lorsque le digne évêque qui présidait les élections, ayant fait le dépouillement du scrutin, en donna tout haut le résultat. Il lui fallut, cependant, plier les épaules sous le lourd fardeau, et

(1) Montcalm le reproduit dans son *Journal*, p. 109.

elle le fit au milieu des larmes brûlantes que ne purent tarir la tendresse et l'affection si cordiale, que lui témoignèrent ses nouvelles filles, en allant lui rendre leurs premiers hommages. L'avenir prouva que le choix des Ursulines avait été guidé par l'Esprit-Saint : on trouva dans cette seconde mère les trésors de tendresse, de bonté et de constant dévouement dont sa chère devancière avait donné maints exemples. Elle poursuivit ses travaux avec un égal succès durant six années, repassa alors au dépôt jusqu'en 1762, époque où de nouveau elle eut la douleur de voir décéder une autre supérieure, la mère des Anges, qu'elle fut aussi appelée à remplacer.

" En 1768, elle réunissait pour la quatrième fois les suffrages de la communauté mais elle n'occupa cette charge que pendant trois mois. Cette bonne mère sentant plus que jamais le poids des ans et le cortège d'infirmités qu'ils lui avaient apporté fit de si vives instances auprès de ses supérieures, secondée d'ailleurs par ses parents et ses amis, que Mgr Briand, alors évêque de Québec, lui accorda sa démission. Sa Grandeur en écrivit comme suit au R. P. chapelain de la communauté :

" Jean-Olivier Briand, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Tours, etc, etc, à notre vénérable et bien-aimé frère en Notre-Seigneur, messire Pierre Saint-Onge, chanoine de notre église cathédrale, notre vicaire général, et supérieur des Ursulines des Trois-Rivières, salut et bénédiction.

" La soeur Sainte-Hélène, canoniquement élue supérieure par la communauté, confirmée par vous elle acceptant, nous a présenté par sa lettre de décembre dernier, que sa santé est extrêmement dérangée, qu'elle craint même de la ruiner entièrement et de succomber, si elle est plus longtemps chargée d'un fardeau qui depuis environ trois mois qu'elle le porte, l'a réduite à un si pitoyable état qu'elle en souffre considérablement ; la même chose nous ayant été représentée par M. de Tonnancour, son frère, en date du 7 décembre, même année, c'est pourquoi nous vous

donnons ordre de questionner la dite supérieure sur les dits allégués, etc, et s'ils se trouvaient conformes à la vérité, vous recevrez sa démission par écrit, vous la notifierez aux religieuses par un mandement qui contiendra un ordre de pourvoir à une nouvelle élection ; vous ferez cette élection avec les cérémonies, prières, formalités ordonnées en pareil cas.

" Donné à Québec, sous notre sceau, le seing de nos armes et la suscription de notre secrétaire, le cinq janvier, mil sept cent soixante neuf.

J. Ol., évêque de Québec
Par Mgr,
Hubert, prêtre, secrétaire".

"Cet acte, ainsi qu'un autre conçu à peu près dans les mêmes termes, venant de M. de Saint-Onge, fut lu en chapitre. Les vocales désolées de perdre leur bonne mère, firent de respectueuses réclamations qui furent inutiles. Les élections se firent au mois de janvier 1769, et la mère Saint-Antoine accepta la mission qu'elle aurait été heureuse de voir confiée longtemps encore à la chère mère Sainte-Hélène. Celle-ci reprit joyeusement l'exercice de l'obéissance et y excella. Le Seigneur voulant qu'elle continuât de le glorifier d'une manière particulière, permit que bientôt ses infirmités s'accrussent considérablement, et qu'en peu de temps, elle fût réduite à un état de faiblesse extrême. Elle fut retenue à l'infirmerie durant de longues années et obligée de garder le lit. Les deux dernières nnées qu'elle passa sur la terre furent un véritable purgatoire ; privée de la parole et de tout mouvement et sous le coup de continuelles souffrances, ayant même l'ouïe très affaiblie, âgée de plus de quatre-vingts ans, elle représenta à ses gardes-malades un martyr véritable et une âme victime heureuse de souffrir pour les pécheurs. Elle décéda en mars 1783, pendant le beau mois de saint Joseph. C'était une élue de plus et une protectrice au ciel pour la communauté des Ursulines des Trois-Rivières qu'elle avait gouvernée durant neuf ans." (1)

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome premier, p. 302.

V

FRANÇOIS GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 25 août 1702.
Décédé au même endroit le 6 septembre 1703.

VI

FRANÇOIS-ANTOINE G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 28 décembre 1704.
Décédé au même endroit le 15 décembre 1708.

VII

LOUISE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 8 mars 1706.

Mariée, à Trois-Rivières, le 6 décembre 1728, à Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay.

C'est M. de Ramezay qui, le 18 septembre 1759, en sa qualité de lieutenant du Roi pour la ville de Québec, eut la tâche peu enviée de remettre la capitale entre les mains des Anglais.

Après la capitulation de Québec, ainsi qu'il en avait été convenu entre l'amiral Saunders et le général Townshend d'une part et M. de Ramezay de l'autre, le lieutenant du Roi à Québec fut conduit en France.

M. de Ramezay vivait encore en 1767. Il résidait à Paris.

On ignore en quelle année il mourut.

Du mariage de M. de Ramezay et de Louise Godefroy de Tonnancour naquirent six enfants qui, tous, à part l'aînée, moururent en bas âge.

VIII

ANNE-URSULE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières, le 21 avril 1708. (1)

Mariée, à Trois-Rivières, le 22 janvier 1732, à Louis-Charles Saint-Ange de Charly, fils de feu Jean-Baptiste de Charly, colonel des milices du gouvernement de Montréal, et de Charlotte LeCompte Dupré.

IX

LOUIS-JOSEPH GODEFROY DE TONNANCOUR

Le continuateur de la lignée.

X

JOACHIM-JACQ. GODEFROY DE LABADIE (2)

Né à Trois-Rivières le 8 octobre 1714.

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. premier, p. 275) la fait erronément mourir le 10 mai 1708.

(2) En 1672, on accorda un fief au sergent Jacques Labadie dans la banlieue de Trois-Rivières. Il légua ce fief, plus tard, à la famille Godefroy, à condition que le titulaire porterait son nom. De là les Labadie Tonnancour et Godefroy de Labadie Tonnancour et Godefroy de Labadie — Benjamin Sulte, *Le régiment de Carignan*, p. 87.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville
Troisième génération : René Godefroy de Tonnancour
Quatrième génération : Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour

LOUIS-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 27 mars 1712.

En 1731, il fut nommé garde-magasin à Trois-Rivières.

Le 1er avril 1740, en souvenir des services de son père, Louis XV le nommait procureur du Roi à Trois-Rivières. Il n'avait pas encore 29 ans. Sa commission a été conservée. Elle mérite d'être citée :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

" Savoir faisons, que pour l'entière confiance que nous avons en la personne de notre cher et bien-aimé, le sieur de Tonnancour, et de ses sens, suffisance, capacité, prud'hommie, fidélité et affection à notre service :

" A ces causes, et autres considérations à ce nous mouvant nous avons au dit sieur de Tonnancour donné et octroyé, et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons l'office de notre Conseiller et Procureur de la juridiction des Trois-Rivières, vacant par la promotion du sieur Courval à celui de lieutenant-général de la dite juridiction, pour le dit office tenir, avoir et dorénavant exercer, par le dit sieur de Tonnancour, honneurs, autorités, prérogatives, exemptions, gages qui lui seront ordonnés par nos états, et tous les autres droits dont jouissent nos

procureurs dans les prévôtés et sièges principaux de notre royaume.

" Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Conseil Supérieur, à Québec, qu'après leur être apparu de bonne vie et mœurs, âge compétent, conversation, religion catholique, apostolique romaine du sieur de Tonnancour, et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le mettent et instituent de par nous, en possession du dit office de notre procureur de la dite juridiction des Trois-Rivières ; et le fassent, souffrent et laissent jouir et user des honneurs, autorités, prérogatives, exemptions, qui lui seront ordonnés, revenus et émoluments à la dite charge appartenants, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraire, et le faisant obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses concernant la dite charge ; Car tel est notre plaisir.

" En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

" Donné à Versailles, le 1er jour du mois d'avril l'an de grâce 1740, et de notre règne le 25e.

Louis." (1)

M. de Tonnancour avait servi le roi de France avec fidélité et dévouement. Lorsque le Canada passa à l'Angleterre, il ne fut pas moins loyal à ses nouveaux maîtres.

En mars 1769, le gouverneur Carleton recommandait de nommer des Canadiens-Français au Conseil législatif. Il suggérait les noms de MM. Chaussegros de Lery, Lanaudière, Contrecœur, d'Ailleboust de Cuissy, de Gaspé, Saint-Ours, Saint-Luc, Bellestre, Rouville, Montesson, Niverville, de Tonnancour. Quelques uns furent nommés, mais M. de Tonnancour fut laissé de côté.

---

(1) Ces provisions furent enregistrées au Conseil Souverain le 21 octobre 1740. Elles sont publiées au deuxième volume (p. 104) des *Edits et Ordonnances*.

En 1775-76, M. de Tonnancour aida beaucoup à repousser l'invasion américaine. Il était lieutenant-colonel des milices du district de Trois-Rivières pendant cette époque troublée. Lorsque les Bostonais s'emparèrent de Trois-Rivières, leur chef ordonna à tous les officiers de milice de la ville qui avaient des commissions de sir Guy Carleton de les lui remettre. Tous s'exécutèrent, à l'exception de M. de Tonnancour.

Le notaire Badeau, qui tint un journal de tout ce qui se passa alors à Trois-Rivières, raconte ce qui s'en suivit :

" Le 13 (décembre), M. le commandant voyant que M. de Tonnancour n'avait pas encore remis sa commission de colonel, lui envoya son lieutenant, M. Macdougall, avec une lettre de sa part adressée à M. de Tonnancour, par laquelle il lui faisait de grands compliments et lui disait à la fin qu'il envoyait son lieutenant pour recevoir sa commission et qu'il espérait qu'il ne refuserait point de la remettre. Comme la lettre était en anglais et que le lieutenant n'entendait pas le français, M. de Tonnancour m'envoya chercher pour les interpréter. Quand j'eus expliqué la teneur de la lettre, M. de Tonnancour lui fit réponse qu'il ne croyait pas être obligé de rendre sa commission, attendu que c'était une chose qui lui appartenait et faisait partie de sa propriété ; qu'au surplus, M. Montgomery avait promis de maintenir tous les citoyens dans leurs propriétés. M. Macdougall dit que tels étaient ses ordres et qu'il allait en donner avis à M. le commandant. M. de Tonnancour fit mettre un cheval à une carriole et s'embarqua avec le lieutenant pour aller chez M. le commandant. M. le chevalier de Tonnancour et moi les suivîmes. Nous allâmes au château, où logeait le capitaine Goforth. En arrivant, M. de Tonnancour me fit dire au commandant qu'il était bien mortifié de la peine qu'avait eue M. Macdougall en venant lui demander sa commission ; que s'il avait pensé que c'eut été une chose de

droit, il l'aurait apporté lui-même, mais que ne croyant pas s'être obligé de se dénantir d'une commission qui lui faisait honneur, il s'était tenue tranquille. M. le commandant lui fit réponse qu'il avait des ordres positifs du général Wooster pour les retirer, et qu'il ne pouvait s'en dispenser sous aucun prétexte. M. de Tonnancour voyant qu'il ne pouvait rien gagner, malgré toutes les raisons qu'il alléguait, lui dit : "— Eh bien ! monsieur, comme je suis d'un âge avancé pour faire le voyage de Montréal, voici mon fils que je vais faire partir pour aller représenter mes raisons au général. Le commandant le refusa et lui dit qu'il fallait qu'il y fût lui-même en personne, parcequ'il était assuré que le général ne le dispenserait pas de la remettre, et que, s'il s'opiniâtrait, qu'il le ferait passer au Congrès. Il lui accorda deux fois 24 heures pour se décider soit à partir, ou à remettre sa commission. Dans cet intervalle il vint des temps abominables par la neige et le grand froid, ce qui occasionna M. de Tonnancour de remettre sa commission au commandant, ne pouvant avoir un plus long délai." (1)

Cette vaillante conduite de M. de Tonnancour lui attira les sympathies de tous. Haldimand, entre autres, devint son plus ferme ami. On voit par sa correspondance en quelle estime il tenait M. de Tonnancour. (2)

Il décéda à Trois-Rivières le 15 mai 1784.

M. de Tonnancour s'était marié deux fois. En premières noces, à Trois-Rivières, le 11 février 1740, il avait épousé Mary-Ann Seaman.

" Née dans la Nouvelle-Angleterre, Mary-Ann Seaman s'était vue conduite par les malheurs de la guerre, sous la cabane de l'Abénaquis. Faite prisonnière avec une de ces tantes, elle ne tarda pas a être amenée aux Trois-Rivières, où M. Boulanger de Saint-Pierre épousa la tante de l'enfant.

---

(1) *Journal commencé aux Trois-Rivières, le 18 mai, l'an 1775.*

(2) Douglas Brymner, *Rapport sur les archives canadiennes. Collection Haldimand*, vol. II, pp. 808 et seq.

" Mary-Ann Seaman avait demeuré avec sa tante. Dans cette famille, la beauté de notre sainte religion lui était apparue dans tout son éclat, et depuis, son esprit et son cœur n'avaient plus connu de repos. Elle avait demandé a être instruite des vérités de notre sainte religion, et les RR. PP. Récollets à qui elle s'était adressée, l'avaient dirigée vers les Ursulines de Trois-Rivières. Cette première démarche faite sous l'action de la grâce, irrita fort le démon ; aussi prépara-t-il à cette jeune catéchumène une lutte violente. La pensée de changer de religion l'effrayait et l'irritait tour à tour. Sa raison la poussait à l'abjuration, et sa volonté reculait toujours comme devant un crime. Dans ces moments, elle voulait prier mais la prière expirait sur ses lèvres, et son cœur n'avait plus d'énergie que pour douter, combattre et souffrir. Les Ursulines s'aperçevant de son triste état, et sachant que depuis le moment où l'esprit se convainc jusqu'à celui où l'âme se décide, il y a un espace immense que l'on ne saurait franchir sans un secours puissant de la grâce, offrirent bien des prières à son intention ; ses compagnes aussi la recommandaient avec amour à la reine du ciel. On entendait souvent la jeune Mary-Ann dire avec effusion de cœur : " Mon Dieu, si le catholicisme est votre œuvre, achevez votre ouvrage ! " Un jour, on la trouva prosternée aux pieds d'une statue de la sainte Vierge ; ses mains étaient jointes dans une attitude suppliante, et son regard cherchait le ciel. Quand elle s'apercut que la religieuse qui l'instruisait était auprès d'elle : " O ma mère, dit-elle, soyez témoin de mon bonheur ! Dieu a eu pitié de moi ! Il vient de m'ouvrir les yeux, et je vois ! et j'ai tout compris ! Remercions Marie.....Gloire à ma mère du ciel, je suis catholique....Je suis heureuse, et c'est aux bonnes prières qu'on a faites pour moi que je le dois ! " En prononçant ces paroles, une joie céleste rayonnait sur son front, et son regard était animé d'une expression nouvelle.

" La maîtresse eut peine à contenir son émotion ; des larmes d'attendrissement coulèrent de ses yeux et s'agenouillant, elle aussi, elle prononça à haute voix

une prière d'actions de grâces, à laquelle la jeune Mary-Ann s'unissait par des élans qu'elle avait peine à contenir. Dès le lendemain, les ineffables douceurs de la confession catholique s'étaient révélées à la fervente enfant, et elle y avait puisé des consolations inconnues à son âme. Avec le doute, avaient disparues ses inquiétudes et ses troubles qui l'avaient si longtemps torturée. Depuis qu'elle avait enfin compris et accepté la vérité catholique, quel calme, quelle sérénité ! quel bonheur ! mademoiselle Seamen ne tarda pas à abjurer le protestantisme et à recevoir le baptême. Ce fut dans la petite église des Ursulines que s'accomplirent ces actes solennels ; ce fut devant ce tabernacle où elle était venue tant de fois se prosterner pour demander à Jésus force et lumière, sous ce toit où elle avait tant discuté, surtout avec elle-même, qu'elle rentra dans le bercail du divin pasteur.

" C'était dans le mois consacré à honorer la reine des vierges, il fut beau ce jour du 27 mai qu'on attendait depuis longtemps avec une si vive ardeur ! Ce jour-là, les corridors qui conduisent à la chapelle étaient jonchés de fleurs, par les fenêtres entr'ouvertes, on entendait le ramage de mille oiseaux qui voltigeaient dans la feuillée, les compagnes de la jeune néophyte dans leurs habits de fête, formaient un double cercle autour de la chapelle ornée de tresses et de guirlandes parfumées. Mary-Ann, rayonnante de joie, était debout sur le seuil. Les religieuses prosternées devant leurs stalles, assistaient, elles aussi, à cette pieuse cérémonie.

" Une robe de riche étoffe, retenue par une ceinture bleue, se drapait gracieusement autour d'elle ; des bracelets ornaient ses bras, des anneaux étaient passés à ses doigts et des fleurs brillantes entrelacées dans ses cheveux complétaient sa toilette.

"Le R. P. Siméon Dupont, récollet, s'avança vers la catéchumène et prononça sur elle les paroles mystérieuses des saints rites. Il lui fit ensuite les questions d'usage. Quand il en vint à celle-ci : "Renoncez-vous aux pompes de Satan ?" " Oui, j'y renonce, répondit-elle, de tout mon coeur." Aussitôt, elle ôte

ses bracelets, ses anneaux, sa riche ceinture et les remet à sa plus proche compagne. Elle dénoue sa coiffure, les fleurs s'en échappent, et un long voile de lin éblouissant de blancheur, dérobe aux regards ce qui lui reste encore des pompes du diable. Le missionnaire continue les saintes prières, l'eau de grâce coule sur la tête virginale de Mary-Ann ; la terre tressaille d'allégresse, et les anges se réjouissent d'enregistrer le nom d'une nouvelle chrétienne." (1)

Le bonheur de M. de Tonnancour et de sa charmante compagne ne devait pas être de longue durée. "Pendant six années consécutives, continue l'ouvrage que nous venons de citer, rien ne vint troubler la paix d'un ciel sans nuage ; mais c'était le terme des joies d'ici-bas. L'ange de la mort plana sur cette demeure, et le 13 septembre 1746, une même tombe enfermait et la jeune mère et un enfant de quelques jours. Madame de Tonnancour, alors âgée de trente ans, était passée, laissant derrière elle un rare parfum de vertus qui embauma longtemps la mémoire de ceux qui l'avaient connue et aimée." (2)

Elle avait eu quatre enfants : I Marie ; II Marie-Joseph ; III René-Louis ; IV Anonyme.

Le 2 novembre 1749, M. de Tonnancour épousait en secondes noces, à Québec, Louise, fille de Pierre-André Carrerot, garde-magasin du roi et commissaire des troupes à l'ile Royale, et de Marie-Joseph Chéron.

De ce second mariage naquirent douze enfants : V Marie-Joseph; VI Marie-Louise; VII Pierre-André; VIII Marie-Henriette; IX Charles-Antoine; X Marie-Josephte ; XI Marguerite-Madeleine ; XII Elizabeth ; XIII François ; XIV Marie-Marguerite ; XV Louis-René Labadie ; XVI Geneviève.

---

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome premier, p. 191

(2) P. 195.

I

MARIE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 21 novembre 1740.

Décédée au même endroit le 10 octobre 1755.

II

MARIE-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 25 novembre 1742.

Mariée, à Trois-Rivières, le 13 décembre 1770, à Eustache-Gaspard-Michel Chartier de Lotbinière.

Elle décéda à Vaudreuil le 28 juillet 1799.

Elle n'avait pas eu d'enfants.

M. de Lotbinière se remaria à Marie-Charlotte Munro.

Il mourut à Montréal le 1er janvier 1822, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Vaudreuil.

III

RENÉ-LOUIS GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 22 juillet 1744.

Décédé au même endroit le 7 septembre 1744.

IV

ANONYME

Né et décédé à Trois-Rivières le 13 septembre 1746.

V

MARIE-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Le continuateur de la lignée.

VI

MARIE-LOUISE G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 25 septembre 1751.

Mariée à....., le....., à Nicolas Saint-Martin.

VII

PIERRE-ANDRÉ G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 6 septembre 1752.

Lieutenant au service de Sa Majesté Britannique.

Pierre-André Godefroy de Tonnancour décéda à Trois-Rivières le 23 mars 1798.

Il était à sa mort lieutenant-colonel des milices du district de Trois-Rivières.

Il avait épousé, à Montréal, le 19 juillet 1787, Marie-Charlotte, fille de Hughes Heney et de Marie-Madeleine Le Pailleur.

Elle se remaria, à Trois-Rivières, le 22 juillet 1801, à Henry Blackstone, (1) le fils du célèbre jurisconsulte anglais.

De son mariage avec Pierre-André Godefroy de Tonnancour elle avait eu :

I. PIERRE-JOSEPH GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 14 juillet 1788.

Il fut reçu avocat le 2 décembre 1809.

Le 11 avril 1820, il était élu député de Trois-Rivières.

Il ne fut pas longtemps membre de la Chambre d'Assemblée puisque le 29 mai de la même année, le Parlement était dissous. M. de Tonnancour ne se représenta pas.

Le 31 mai 1826, il recevait sa commission de coroner de Trois-Rivières. Il remplaçait Hugh Fraser.

---

(1) Sur Blacsktone, voyez le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 357.

Il fut aussi lieutenant-colonel du 3ième bataillon du comté de Saint-Maurice.

M. de Tonnancour mourut à Trois-Rivières le 20 octobre 1828, et fut inhumé dans le cimetière paroissial.

" Son mérite et ses talents comme jurisconsulte lui avaient acquis la confiance de tout le public ; il était d'une ponctualité et d'une exactitude scrupuleuse dans tout ce qui concernait les devoirs de sa profession. Ses qualités éminentes demeureront gravées par la reconnaissance et l'admiration dans la mémoire de tous ses contemporains." (1)

Il avait épousé Adélaïde Raymond.

Elle se remaria, à Laprairie, le 15 janvier 1833, au docteur Guillaume Belin, de Montréal.

Elle n'avait pas eu d'enfant de son mariage avec M. de Tonnancour.

II. Charlotte Godefroy de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 14 octobre 1790.

Mariée, à Trois-Rivières, le 15 septembre 1835, à Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour, veuf de Marie-Anne Pélissier dit La Feuillade. (2)

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 30 juin 1866.

III. Josephte-Henriette G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 4 juillet 1792.

Décédée à Trois-Rivières le 25 juillet 1792.

VIII

Marie-Henriette Godefroy de Tonnancour

Née à Québec le 16 août 1754. (3)

Décédée à Trois-Rivières le 12 septembre 1754.

---

(1) *La Minerve*, 27 octobre 1828.

(2) Voir plus loin.

(3) Baptisée par Mgr de Pontbriand, évêque de Québec.

IX

CHARLES-ANTOINE G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 4 novembre 1755.

C'est le chevalier de Tonnancour.

Lors de l'invasion américaine de 1775-76, il combattit vaillamment pour repousser les envahisseurs du sol natal.

En 1791, il était lieutenant au régiment de Butler (*Butler's Rangers*).

Le 2 avril 1794, il était nommé juge de paix.

Le 16 octobre de la même année, il était nommé l'un des commissaires pour faire rapport sur " les principes et le caractère des personnes demandant des concessions de terres dans la Province."

Ii mourut à Trois-Rivières le 6 novembre 1798.

Il avait épousé, à Québec, le 21 novembre 1785, Reine Frémont, fille de Louis Frémont et de Catherine Boucher de Boucherville.

Madame de Tonnancour décéda à l'Assomption le 1er février 1858.

Dix enfants étaient nés de leur mariage :

I. Louis-Charles G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 17 octobre 1787.

Décédé à Trois-Rivières le 13 août 1788.

II. Reine-Charlotte G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 19 mars 1789.

Décédée à l'Assomption le 31 janvier 1858.

III. Pierre-Charles G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 6 avril 1790.

En 1812, il était capitaine au 6ième bataillon de milice incorporée.

Le 12 avril 1813, il était promu député-adjudant-général des milices du Bas-Canada, en remplacement dn capitaine Louis Pinguet.

Il mourut des fièvres malignes, après cinq jours de maladie, le 24 août 1821, à Saint-Martinville, comté des Atakkapas, état de la Louisiane.

Il fut, comme son père, désigné sous le nom de chevalier de Tonnancour. (1)

IV. Michel-Edouard G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 9 août 1791.

Décédé à Trois-Rivières le 27 août 1791.

V. George Godefroy de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 6 septembre 1792.

Il fut capitaine et adjudant de la 2e division de milice de Saint-Valier.

Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec le 15 juin 1824, et fut inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Il avait épousé Angélique, fille de Jacques-François Cugnet, secrétaire du gouverneur, et de Angélique LeCompte Dupré.

Elle lui donna une fille:

Catherine-Adolphe Godefroy de Tonnancour née à Sainte-Marie de la Beauce le 15 janvier 1821, et décédée au même endroit deux jours plus tard, le 17.

La veuve de Tonnancour se remaria, à Saint-Joseph de Lévis, le 5 août 1833, à John-B. Armstrong, capitaine du vapeur *Saint-Laurent*. Elle mourut à Québec le 15 février 1860.

---

(1) Dans notre *Famille Frémont*, p. 4, nous l'avons confondu avec son père.

VI. Catherine-Henriette-G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 16 novembre 1793.

Décédée à Sainte-Marie de la Beauce le 3 février 1824.

VII. Pierre-Louis G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 6 janvier 1795.

Il se mit dans le commerce à Saint-Henri de Lauzon.

Il se noya en se baignant près du moulin de M. Taschereau, à Sainte-Claire, le 30 juillet 1823.

Il avait épousé, à Québec, le 30 septembre 1817, Marguerite, fille de Pierre Drolet, marchand, et de Marie Brunet.

Elle mourut à Saint-Roch de Québec le 15 janvier 1869, à l'âge de 78 ans et 5 mois.

Enfants :

1. Pierre Godefroy de Tonnancour né à Saint-Henri de Lauzon le 18 décembre 1818. Il mourut à Saint-Isidore le 9 mai 1851, et fut inhumé dans le cimetière paroissial. Il était notaire et pratiqua à Saint-Gervais, puis à Saint-Isidore. Il avait épousé, à Saint-Gervais, le 16 novembre 1841, Marguerite Lafontaine, fille de Charles Lafontaine et de Marie-Anne Goulet. Elle mourut à Charlesbourg le 3 octobre 1864. Elle avait eu cinq enfants :

A. Héloïse Godefroy de Tonnancour née à Saint-Gervais le 1er août 1842. Mariée, à Saint-Roch de Québec, le 30 juin 1868, à Joseph Trudelle, de la Bibliothèque de la Législature, à Québec.

B. Elmire Godefroy de Tonnancour née à Saint-Isidore le 12 juin 1844. Mariée, à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, le 4 octobre 1864, à Jean-Baptiste Rhéaume. Celui-ci mourut à Saint-Sauveur de Qué-

bec le 12 septembre 1875, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette. Sa veuve se remaria, à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, le 28 octobre 1884, à Guillaume Monier.

C. Aurélie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Isidore le 23 juin 1848. Décédée au même endroit le 2 octobre 1850. Inhumé dans le cimetière paroissial.

D. Ephrem-Alfred Godefroy de Tonnancour né à Saint-Isidore le 27 mai 1846. Décédé à Saint-Louis de Missouri le 1er juin 1874. Il avait épousé, à Powells station, près Knoxville, Tennesee, le 1er avril 1871, Charlotte-Anne Gault, fille de H.-P. Gault. Elle lui donna une fille : Eugénie Godefroy de Tonnancour, née à Powells station, près Knoxville, le 2 février 1872, et mariée, à Attalla-ala, le 3 février 1890, à Perry-G. Yoe. Ce dernier est décédé le 26 mars 1903.

E. Eugénie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Isidore le 15 septembre 1850. Mariée, à Charlesbourg, le 26 février 1867, à Cyrille Giroux. En secondes noces, elle se maria à M. Hamel, qui fut tué accidentellement à Montréal le 11 avril 1877.

2. Marie-Henriette Godefroy de Tonnancour née à Saint-Gervais le 11 mars 1820. Décédée à Saint-Roch de Québec le 10 juin 1889, elle fut inhumée dans le cimetière de Saint-Gervais. Elle ne s'était pas mariée.

3. Emélie Godefroy de Tonnancour née à Québec le 10 janvier 1824.(1) Décédée à Saint-Sauveur de Québec le 17 juillet 1901. Pas mariée.

VIII. Louise-Antoinette G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 20 août 1796.

Décédée au même endroit le 22 septembre 1796.

---

(1) Posthume.

IX. Françoise-Henriette G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 2 janvier 1798.

Décédée à l'Hospice Notre-Dame, à l'Assomption, le 23 octobre 1879, elle fut inhumée dans la chapelle de Bonsecours de la même ville.

X. Mathilde-Louise (1) G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 4 janvier 1799.

Décédée à Sainte-Marie de la Beauce le 13 juillet 1825. Inhumée dans le cimetière paroissial le 15.

X

MARIE-JOSEPHTE G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 19 janvier 1757.

Mariée, le 8 juillet 1776, à Paul-Roch de Saint-Ours, fils de Roch de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte de Boishébert.

Elle mourut à l'Assomption le 21 janvier 1819.

" Peu répandue dans le monde depuis bien des années par cause du mauvais état de sa santé, ses vertus furent plus particulièrement connues de sa famille et de ses amis dont elle mérita l'estime et le respect, et dont elle emporte les plus sincères regrets. Son attention et sa libéralité envers les pauvres feront vivement ressentir sa perte à ceux qu'elle a toujours généreusement secourus."(2)

XI

MARG.-MADELEINE-G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 28 février 1758.

Mariée, à Trois-Rivières, le 16 mars 1784, à Thomas Prendergast, chirurgien.

(1) L'acte de sépulture lui donne le prénom de Marie au lieu de Mathilde.

(2) *Gazette de Québec*, 28 janvier 1819.

M. de Tonnancour s'opposa beaucoup au mariage de sa fille avec M. Prendergast, probablement à cause de son origine. Mais Manette—c'était le petit nom de Marguerite-Madeleine—mit le général Haldimand de son côté et celui-ci fit consentir le père à l'union des deux amoureux. (1)

Quelques années après son mariage, M. Prendergast résigna sa commission de chirurgien dans l'armée et s'établit comme médecin à Nicolet.

Madame Prendergast mourut à Québec le 19 janvier 1824. Elle fut inhumée le surlendemain dans le cimetière des Picotés.

Plusieurs enfants étaient nés de leur union.

XII

ELIZABETH GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 8 juillet 1759.

En compagnie de sa soeur Marie-Louise, elle suivit le cours d'études du pensionnat des Ursulines de Trois-Rivières.

" Lorsque sonna l'heure de choisir un état de vie, Elizabeth fut la première à témoigner l'intention de se consacrer à Dieu dans la milice de sainte Ursule ; plusieurs fois elle avait confié son dessein à sa soeur, sans que celle-ci répondit autrement que par un morne silence. Un jour, cependant, elle interpella un peu brusquement sa confidente.

"—Vous ne serez pas religieuse, Elizabeth, vous resterez ici à la tête de notre famille ; je vous supplanterai à coup sûr....je n'en parle guère, mais j'y pense depuis bien longtemps.

" Elizabeth ne renonça pas aussi facilement à ses prétentions.

"—Venez, si vous voulez, répondit Marie-Louise, vous êtes libre, mais je passerai la première.

---

(1) *Collection Haldimand*, vol. II, pages 816 et seq.

" Leurs frères se faisaient volontiers les arbitres de ces discussions.

"—Mesdames, trève de prétentions, dit l'un d'eux un jour, demeurez toutes deux avec nous, ne peut-on se sauver dans le monde ?

"Maintes fois se renouvelèrent les discussions, maintes fois y succéda le même jugement.

" Peu de temps après, toutefois, les deux soeurs étaient au noviciat des Ursulines de Trois-Rivières.

" Les années de probation étant écoulées, à la grande satisfaction de toutes les religieuses, les jeunes sœurs Marie de la Croix et Sainte-Hélène furent admises à faire profession.

" A cette époque, pour compenser, en quelque sorte, le sacrifice qu'imposait aux parents la retraite de leurs filles bien-aimées, il était permis aux fiancées du Seigneur, d'aller passer une journée au sein de leurs familles, avant l'émission irrévocable de leurs vœux.

" Les demoiselles de Tonnancour profitèrent de cette permission. Au jour désigné, les observances du matin étaient à peine terminées, que déjà le seigneur de Tonnancour était dans le parloir réclamant ses filles aimées, pour les amener à sa maison de campagne, située à la banlieue de Trois-Rivières. Elles y furent reçues par une nombreuse parenté et un joyeux cercle d'amis. La journée se passa dans les plus doux épanchements, dans les plaisirs du foyer domestique ; et nos deux jeunes novices furent l'objet de tout ce que l'affection peut inspirer d'égards et de tendresse. Marie-Louise fut encore plus aimable et plus enjouée que d'habitude ; Elizabeth moins expansive, était cependant tout entière au bonheur de ceux qui l'entouraient. Le jour avait été des plus beaux, et rien ne paraissait devoir assombrir le tableau de félicité qui se dessinait sous le toit du noble seigneur de Tonnancour. Mais fut-il jamais si beau jour, qu'il n'ait eu un nuage ?

" A l'heure convenue, les deux jeunes visiteuses exprimèrent le désir de retourner au cloître : une nombreuse suite se disposa à les accompagner, tout en regrettant de n'avoir pas la puissance d'arrêter la cour-

se des heures. Voilà qu'au moment même du départ, on remarque l'absence de Marie-Louise ; la croyant retenue à faire ses adieux, on attend, on cause et l'on s'amuse ; enfin, elle parait ; mais, ô surprise, revêtue des livrées du siècle !.... Ce n'était plus cette jeune aspirante du cloître qui avait renoncé si volontiers aux vanités du monde, c'était une jeune fille qui semblait regretter un premier pas. Qu'on juge de l'étonnement produit par un changement si inattendu. Elizabeth en fut si affectée qu'elle s'évanouit. Revenue à elle-même, elle hâta son retour au monastère, oû l'événement excita autant de surprises qu'au dehors.

" Elizabeth s'étant affranchie des liens si puissants et si légitimes en apparence qui l'attachaient au monde, et appréciant de plus en plus la part que lui faisait le seigneur, prononça ses vœux le 14 janvier 1784, et se rendit très utile à la communauté des Ursulines, surtout dans l'emploi d'hospitalière et de dépositaire. " (1)

La mère de la Croix décéda à Trois-Rivières, après vingt-six ans de profession, le 25 janvier 1810.

XIII

FRANÇOIS GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 2 octobre 1760.

Décédé à Sainte-Anne d'Yamachiche le 5 octobre 1760.

XIV

MARIE-MARGUERITE G. DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 30 janvier 1762.

Mariée, le....février 1786, à Thomas-Craig-Holmes Coffin. (2)

---

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome premier, p. 445.

(2) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1885*, p. LXXXVI.

Elle décéda à Trois-Rivières le 3 août 1839, et fut inhumée chez les dames Ursulines.

Mr Coffin décéda au même endroit, après avoir abjuré le protestantisme, le 19 juillet 1841.

XV

LOUIS-RENÉ LABADIE G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 26 janvier 1763.

Il décéda à Trois-Rivières le 21 août 1837.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 4 août 1785 Marie-Anne, fille de Joseph Godefroy de Normanville et de Marie-Elizabeth Vincelot.

Elle décéda à Trois-Rivières le 2 mai 1787, à 16 ans et quelques mois.

Il se remaria, à Trois-Rivières, le 15 février 1790, à Marie-Anne, fille de Michel Fafard Longval et de Josephte Gaubault.

De son premier mariage il eut :

I. Louis-Joseph Labadie G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 13 août 1786.

Décédé à Trois-Rivières le 22 mars 1803.

II. Anonyme

Né et décédé à Trois-Rivières le 8 avril 1787.

De son second mariage naquirent:

III. Louis-Michel Labadie G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 3 novembre 1791.

Cultivateur.

Il épousa, à Trois-Rivières, le 9 octobre 1837, Marie-Josephte, fille de feu Théode Buisson et de feue Marie-Josephte Aubry dite Francœur.

Il décéda à Trois-Rivières le 13 décembre 1866.

IV. Jean-François Labadie G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 28 avril 1793.
Il fit l'école à Sainte-Geneviève. (1)
Décédé au même endroit le 17 février 1872.

V. Marg.-Elizabeth Labadie G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 29 janvier 1795.
Décédée au même endroit le 15 juillet 1875.

VI. Emélie Labadie G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 10 juin 1796.
En 1809, elle était au pensionnat des Ursulines de Trois-Rivières. (2)
Décédée à Trois-Rivières le 16 mars 1885.

VII. Joseph-J.-B. Labadie G. de Tonnancour

Né à Trois-Rivières le 4 août 1797.
Décédé à Trois-Rivières le 23 août 1797.

VIII. Marie-Anne Labadie G. de Tonnancour

Née à Trois-Rivières le 25 octobre 1798.

XVI

GENEVIÈVE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Trois-Rivières le 27 avril 1764.
Décédée au même endroit le 15 mai 1765.

---

(1) *Annales du T. S. Rosaire*, juillet 1904, p. 101.
(2) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome second, page 517.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville
Troisième génération : René Godefroy de Tonnancour
Quatrième génération : Louis-Joseph G. de Tonnancour
Cinquième génération : Marie-Joseph G. de Tonnancour

MARIE-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Né à Trois-Rivières le 16 août 1750.

Il suivit d'abord les cours du séminaire de Québec, puis du collège Louis le Grand, à Paris, et enfin de l'université d'Oxford, en Angleterre, où il séjourna en 1772 et 1773.

A son retour d'Europe, il trouva le Canada tourmenté par la Révolution Américaine, et se joignit aux amis de sa patrie pour repousser l'attaque des Bostonais. C'est dans l'exécution de ce devoir sacré, qu'en 1775, il fut fait prisonnier et emmené aux Etats-Unis. Il était alors lieutenant et n'obtint sa liberté que par un échange de prisonniers en 1777.

Après la guerre, M. de Tonnancour qui aimait la campagne et l'agriculture, s'établit dans la seigneurie de Saint-Michel d'Yamaska.

Il y vivait paisiblement lorsque la mise à effet de l'acte de 1791 vint l'arracher à ses chères affections. Il fut choisi, le 10 juillet 1792, par les électeurs du comté de Buckingham pour aller les représenter au Parlement, le plus orageux qui ait eu lieu avant Craig. C'est là qu'il vit les tentatives criminelles faites de la part d'une faction, au sein d'un parlement novice et peu instruit, pour priver les Canadiens de leur langue et de leurs coutumes. Là, de concert avec les vrais

Canadiens, à la tête desquels se trouvait son beau-frère, l'honorable M. de Lotbinière, alors orateur, il repoussa vigoureusement cette injurieuse attaque faite au droit des gens.

En 1796, il rentra dans la vie privée et se retira de nouveau dans sa seigneurie pour s'y occuper plus attentivement de l'éducation de sa nombreuse famille.

L'invasion du Canada par les Américains en 1812 réveilla ses souvenirs et son ardeur, et presque septuagénaire, on le vit à la tête de son bataillon, près de la frontière, à la fin d'octobre 1813. La vaillance des Canadiens avait déjà terrassé l'ennemi, et quoique son âge et la paix l'invitassent à une vie plus tranquille, M. de Tonnancour continua de commander jusqu'en 1831. Quoiqu'âgé de plus de 80 ans, il était encore leste et sain, effet admirable d'une sobriété exemplaire.

En 1822, le bill d'Union révolta ce noble patriote. Il fut alors président du comité qui se forma dans le comté d'Yamaska pour aider à combattre cette mesure infâme.

Plus tard, il se déclara ouvertement contre lord Dalhousie relativement à la mise en force de l'ordonnance de milice. Sans doute que le grand nombre de victimes que le gouverneur avait à frapper tous les jours, lui fit oublier celle-là.

Mais c'était surtout dans la vie privée qu'on aimait à le rencontrer : sa politesse prévenante, sa conversation toujours utile et agréable, et ses saillies anecdotiques dont l'avait enrichi une mémoire heureuse, l'auraient fait briller dans les grands cercles de la société, si sa modestie et sa charité ne lui eussent fait préférer la compagnie des pauvres et des affligés qu'il visitait, qu'il assistait et qu'il ramenait à des de-

voirs négligés ou oubliés. On l'a vu à 83 ans passer toute une journée et une nuit près d'un pauvre vieillard au lit de la mort, le préparer au terrible passage, avec les sentiments de la charité la plus touchante. Combien de vies ont été sauvées par les milliers d'inoculations de la picote, vaccination naturelle qu'il administrait avec une constance infatigable, malgré les persécutions qu'il eut à endurer de parents préjugés et superstitieux.

Il mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 22 novembre 1834. Plus de mille personnes assistèrent à ses obsèques qui eurent lieu le 24. Une compagnie de 190 hommes rendit les honneurs militaires au lientenant-colonel de Tonnancour qui était le plus ancien officier de milice de toute la province. (1)

M. de Tonnancour avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 23 août 1785, Catherine, fille de Pierre Pélissier dit La Feuillade et de Marie-Anne Brouillard.

Elle mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 27 janvier 1811.

De ce mariage naquirent quinze enfants : I Marie-Joseph ; II Catherine ; III François-Xavier ; IV Marie-Anne ; V Marie-Ursule ; VI Léonard ; VII Charles-Antoine ; VIII Michel-Jean-Baptiste ; IX Louis-Joseph ; X Agnès-Elizabeth ; XI Marguerite ; XII Marie-Louise ; XIII Isaac-Luc ; XIV Paul-Roch; XV Bibiane.

I

MARIE-JOS. GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 5 juin 1786.

Il fut co-seigneur de Saint-Michel d'Yamaska et lieutenant-colonel de milice.

(1) La *Minerve*, 1er décembre 1834.

Il mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 3 septembre 1850.

" M. de Tonnancour appartenait à l'une des familles les plus anciennes du pays, lisons-nous dans la *Minerve* du 9 septembre 1860. Ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, peuvent seuls apprécier la perte que vient de faire cette famille respectable. A l'urbanité et l'affabilité de manières qui caractérisent l'homme bien né, M. de Tonnancour joignait les qualités sociales et les vertus chrétiennes qui distinguent le bon citoyen et l'homme éminemment religieux. Aussi l'estime générale dont il a joui de son vivant, le suivra-t-elle dans le tombeau, et sa mémoire chère à ses parents et à ses amis, sera respectée de tous ceux de ses concitoyens qui ont été témoins des qualités aimables et solides dont il était doué."

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 24 octobre 1815, Marie-Anne, fille de Basile Pélissier dit La Feuillade et de Marguerite Dugas.

Elle mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 15 août 1834.

En secondes noces, à Trois-Rivières, le 15 septembre 1835, il épousa Charlotte, fille de feu Pierre-André Godefroy de Tonnancour et de Charlotte Heney. (1)

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 30 juin 1866.

" Sa douceur de caractère et sa générosité d'âme la firent estimer de tout le monde ; elle a laissé une mémoire bien chérie de sa famille et non moins des pauvres, dont elle était une tendre et généreuse amie." (2)

De son premier mariage, M. de Tonnancour eut deux enfants :

---

(1) Ils avaient obtenu dispense du deuxième degré de consanguinité.

(2) La *Minerve*, 4 juillet 1866.

I. Mathilde Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 5 juillet 1820.

Mariée, à Saint-Michel d'Yamaska, le 24 septembre 1851, à Paul Payan, notaire, de Sorel.

Décédée à Sorel le 26 octobre 1875.

II. Marie Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 4 juin 1824.

Décédée au même endroit le 7 avril 1826.

II

CATHERINE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 23 octobre 1787.

Mariée, à Saint-Michel d'Yamaska, le 12 avril 1816, à Michel Lemaistre.

Elle décéda à Saint-Thomas de Pierreville le 23 novembre 1865.

Michel Lemaistre mourut au même endroit quatre jours plus tard, le 27 novembre 1865, à l'âge de 85 ans.

III

FRANÇOIS-XAVIER G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 mars 1789.

Décédé au même endroit le 21 février 1790.

IV

MARIE-ANNE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 13 mai 1791.

Décédée au même endroit le 20 juillet 1791.

V

MARIE-URSULE G. DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 21 octobre 1792.

Décédée au même endroit le 28 octobre 1792.

VI

LEONARD GODEFROY DE TONNANCOUR

Le continuateur de la lignée.

VII

CHARLES-ANTOINE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 28 octobre 1795.

Il fut admis à la pratique du droit le 20 octobre 1821.

Le 18 avril 1831, il était nommé coroner du district de Saint-François, et fixait immédiatement sa résidence à Sherbrooke.

Il mourut à Sherbrooke le 12 août 1860, et fut inhumé dans le cimetière paroissial.

Il ne s'était pas marié.

VIII

MICHEL-J.-BAPTISTE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 16 juin 1797.

Il mourut dans sa paroisse natale le 2 septembre 1855.

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 8 février 1831, Marie-Joseph-Emélie, fille de Basile Loiseau dit Cardin et de Agathe Saint-Germain.

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 2 novembre 1884. (1)

Ils avaient eu onze enfants:

I. Marie-Hélène G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 12 février 1832.

Mariée, au même endroit, le 9 octobre 1854, à Narcisse Cartier.

II. Michel-Octave G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 juin 1833.

Décédé au même endroit le 22 avril 1834.

III. Marie-Joseph G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 29 mars 1835.

Décédé au même endroit le 9 septembre 1850.

IV. Charles-Jean-Baptiste G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 1er février 1837.

Il a épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 5 février 1861, Catherine-Elise, fille de Pierre Pélissier et de Catherine Lalancette.

Enfants :

1. Marie-Elise-Alphonsine Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 19 mai 1862. Mariée, au même endroit, le 17 novembre 1896, à Sigefroi Lauzière.

2. Charles-Roland Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 2 avril 1864. Décédé au même endroit le 22 juillet de la même année.

3. Marie-Ernestine Godefroy de Tonnancour née

(1) Elle s'était remariée à Bellarmin Groleau.

à Saint-Michel d'Yamaska le 13 mai 1865. Mariée, au même endroit, le 16 juin 1900, à Antoine Giard.

4. Marie-Louise-Azilda Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 4 février 1867. Mariée, au même endroit, le 14 janvier 1890, à Herménégilde Guilbault.

5. Marie-Léona Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 2 avril 1869.

6. Joseph-Gilbert-Arthur Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 12 mars 1871. Marié, à Saint-François du Lac, le 20 novembre 1900, à Léona Desmarais.

7. Marie-Elise-Anne Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 11 août 1872. Mariée, au même endroit, le 7 juillet 1896, à Henri Salva.

8. Marie-Rose-Émérentienne Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 28 septembre 1874.

9. Basile-Charles-Arsène Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 13 juillet 1876.

10. Marie-Anne-Amélie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 16 décembre 1878. Décédée au même endroit le 30 décembre 1878.

11. Joseph-Ernest Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 19 septembre 1879.

12. Marie-Corona Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 27 septembre 1882.

13. Roch-Alphonse-Adjude Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 10 décembre 1884.

14. Rose de Lima Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 13 octobre 1886.

15. Marie-Rebecca-Dolores Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 30 août 1889.

V. Emélie-Malvina G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 30 juillet 1838.

Mariée, au même endroit, le 5 mai 1857, à Philippe Picard dit des Troismaisons.

VI. Victoire-Célina G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 25 octobre 1840.

Décédée au même endroit le 3 septembre 1856.

VII. Elizabeth-Math.-Vital. G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 3 février 1843.

Mariée, au même endroit, le 30 juillet 1861, à Michel Cardin.

Décédée à Saint-Michel d'Yamaska le 5 septembre 1874.

VIII. Marie-Eliz.-Alphonsine G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 7 février 1845.

Mariée, au même endroit, le 16 septembre 1862, à Joseph Girard.

IX. Marie-Emma G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 3 mars 1847.

Décédée au même endroit le 31 mai 1852.

X. Michel-Georges G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 18 mars 1849.

Il décéda au même endroit le 26 avril 1897.

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 20

mai 1872, Vitaline, fille de Louis Potvin et de Agathe Loiseau dit Cardin.

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 3 juin 1874.

En secondes noces, à Saint-Michel d'Yamaska, le 24 avril 1877, il épousa Rose de Lima Cardin, fille de Elphège Cardin et de Marie-Nathalie Godefroy de Tonnancour.

Enfants de son premier mariage :

1. Michel-Georges-Albert Godefroy de Tonnancour né à Saint Michel d'Yamaska le 23 mai 1873. Décédé au même endroit le 6 août 1884.

2. Vitaline-Marie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 28 mai 1874. Décédée au même endroit le 24 juin 1874.

Enfants de son second mariage :

3. George-Ernest Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 5 février 1878. Marié, à Sainte-Anne de Sorel, le 16 août 1898, à Rosanna Paul.

4. Joseph-Michel-Charles Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 1er avril 1879. Marié, au même endroit, le 24 octobre 1899, à Amanda, fille de Alfred Mondou et de feue Sophie Cournoyer.

5. Basile-Georges-Hector Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 13 octobre 1880.

6. Joseph-Georges-Amand Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 31 juillet 1883.

7. Joseph-Eugène-Omer Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 24 novembre 1884. Décédé au même endroit le 10 avril 1886.

8. Marie-Anne-Georgiana Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 3 août 1886. Décédée au même endroit le 14 mai 1893.

9. Pierre Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 4 octobre 1888. Décédé au même endroit le 22 juillet 1889.

10. Jeanne-Scholastique Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 19 février 1890. Décédée au même endroit le 31 janvier 1891.

11. Marie-Louise Régina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 10 août 1891.

12. Joseph-Etienne-Eugène Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 2 avril 1893.

13. Joseph-Alphonse-Georges Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 29 octobre 1894.

14. Joseph-Edmond-Pierre Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 17 août 1896.(1) Décédé au même endroit le 11 octobre 1898.

XI .Marie-Emma Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 15 octobre 1852.

Mariée, au même endroit, le 4 février 1873, à Onésime Cartier.

IX

LOUIS-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 1er avril 1798.

Décédé au même endroit le 14 juillet 1834.

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 4 février 1828, Marie, fille de Joseph Fourquin dit Léveillé et de Marguerite Lasalle.

Enfants :

(1) Baptisé à Saint-François du Lac.

I. Louis-Joseph G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 9 mars 1828.

Décédé au même endroit le 6 août 1900.

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 8 février 1853, Olive, fille de Michel Fourquin dit Léveillé et de Suzanne Chouinard.

Ils eurent douze enfants :

1. Louis Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 21 avril 1854.

2. Marie-Emélie-Mélina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 20 janvier 1856. Mariée, au même endroit, le 26 octobre 1875, à Michel Saint-Germain.

3. Michel Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 novembre 1857. Il a épousé, au même endroit, le 20 février 1882, Georgina, fille de Louis Cardin et de Mathilde Brouillard. Enfants :

A. Marie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 18 février 1884. Décédée au même endroit le 17 février 1886.

B. Louisa Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 24 janvier 1886.

C. Wilfrid Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 30 mars 1888.

D. Alberta Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 mars 1891.

E. Arthur Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 28 janvier 1893.

F. Antonio Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 28 mai 1895.

G. Edouard Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 juin 1897.

H. Rachel Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 17 mai 1899.

4. Elise Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 3 novembre 1859. Mariée, au même endroit, le 12 février 1877, à Alexandre Bussières, et, en secondes noces, aux Etats-Unis, le 28 juillet 1885, à Isaïe Dupras.

5. Alphonsine-Marie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 6 septembre 1861. Mariée, au même endroit, le 18 juin 1877, à Louis Léveillé.

6. Joseph Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 11 avril 1863. Il a épousé, au même endroit, le 14 avril 1884, Delima Smith, fille de Gilbert Smith et de Marie Hébert. Enfants :

A. Florina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 16 août 1890.

B. Marie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 27 septembre 1894.

C. Ulric Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 28 septembre 1897.

D. Valentine Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 1er juin 1898.

E. Raoul Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 5 mai 1900.

7. Roch Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 30 mars 1865.

8. Narcisse-Edouard Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 7 janvier 1867.

9. Marie-Amanda Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 15 mars 1869. Mariée, au même endroit, le 28 avril 1891, à Benjamin Lebrun.

10. Omer-Adélard Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 8 mai 1871. Aux Etats-Unis.

11. Philippe-Eugène Godefroy de Tonnancour né

à Saint-Michel d'Yamaska le 29 avril 1875. Marié, au même endroit, le 26 février 1900, à Léona Couturier, fille de Joseph Couturier et de Mathilde Joyal. Enfants :

A. Joseph-Eugène-Donat Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 16 février 1901.

B. Joseph-Eléonore-Valmore Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 8 janvier 1902.

C. Joseph-Philippe-Albert Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 18 février 1904.

12. Sarah-Marie-Louise Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 22 novembre 1881.

II. Leonard-Roch G. de Tonnancour (1)

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 25 août 1832.
Il a épousé Adeline Parent.
Enfants :

1. Marie-Zéphirine Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 9 septembre 1855.

2. Joseph-Roch Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 18 juillet 1857.

3. Marie-Georgine Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 23 octobre 1867.

4. Arsène Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 13 juin 1869. Décédé au même endroit le 1er juillet 1869.

III. Marie-Eléonore G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 19 octobre 1833.
Décédée au même endroit le 15 juillet 1834.

(1) Aux Etats-Unis.

X

AGNÈS-ELIZABETH G. DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 26 juin 1801.

Mariée, au même endroit, le 26 octobre 1824, à Léon Rousseau, M. D.

Décédée à Saint-Michel d'Yamaska le 1er mars 1878.

XI

MARGUERITE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 18 juillet 1803.

Décédée au même endroit le 2 décembre 1873.

XII

MARIE-LOUISE G. DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 4 mars 1805.

Mariée, au même endroit, le 8 septembre 1829, à M.-Narcisse Bergeron.

Décédée à Saint-Michel d'Yamaska le 23 septembre 1834.

XIII

ISAAC-LUC G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 18 octobre 1806.

Décédé au même endroit le 9 juillet 1867.

Il avait épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 27 juillet 1830, Archange, fille de Pierre Verrier et de Geneviève Loiseau dite Cardin.

Enfants :

I. Marie-Archange-Virginie G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 21 février 1832.

Mariée, au même endroit, le 23 avril 1857, à Joseph Fortier dit Gaucher.

II. Marie-Nathalie G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 28 mars 1834.

Mariée, au même endroit, le 12 novembre 1850, à Elphège Cardin.

Décédée à Saint-Michel d'Yamaska le 15 août 1885.

III. Joseph-Isaac-Jacob G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 13 mai 1835.

Il épousa, à Saint-Robert, le 13 février 1861, Edesse Millette.

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 13 janvier 1871.

En secondes noces, à Saint-Michel d'Yamaska, le 28 août 1871, il épousa Marguerite Nadeau, veuve de Johnny Lalancette.

Enfants :

1. Marie-Jeanne-Aurélie Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 25 juin 1870. Décédée au même endroit le 12 septembre 1896.

2. Marie-Victoria Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 1er janvier 1873. Décédée au même endroit le 23 juillet 1873.

3. Joseph-Majorique-Arsène Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 2 mars 1874. Décédé au même endroit le 14 août 1879.

4. Marie-Exérile Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 7 juin 1876.

5. Marie-Anne-Elizabeth Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 22 août 1879.

IV. Marie-Catherine-Agnès G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 23 février 1838.

Mariée, au même endroit, le 14 septembre 1863, à Damase Bourgault.

V. Marie-Lucile G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 27 avril 1840.

Décédée au même endroit le 29 novembre 1840.

VI. Marie-Louise-Eleonore G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 21 octobre 1841.

Mariée, au même endroit, le 25 juillet 1864, à George Gagnon.

VII. Marie-Catherine-Noema G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 1er janvier 1845.

Décédée au même endroit le 1er février 1845.

VIII. Teles.-Chs.-Ant. G. de Tonnancour (1)

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 avril 1846.

Marié, au même endroit, le 3 avril 1883, à Mélina, fille de feu Jean-Baptiste Lafleur et de Esther Jobin.

Enfants :

1. Arthur Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 24 janvier 1884. Décédé au même endroit le 6 mars 1886.

(1) Aux Etats-Unis.

2. Jacob-Isaac-Ernest Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 octobre 1885.

3. Marie-Regina-Mentana Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 9 décembre 1887.

IX. Joseph-Marie-Amédée G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 19 avril 1848.

Marié, au même endroit, le 7 juillet 1869, à Marie, fille de Louis Giguère et de Marie Saint-Germain.

Enfants :

1. Marie-Louise-Georgiana Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 1er mai 1870. Mariée, au même endroit, le 28 janvier 1890, à J. Naveau. Décédée à Saint-Michel d'Yamaska le 17 mars 1897.

2. Joseph-Isaac-Zénon Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 31 juillet 1871. Décédé au même endroit le 13 mars 1872.

3. Marie-Marguerite-Laura Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 23 novembre 1872. Décédée au même endroit le 10 mars 1876.

4. Joseph-Isaac-Léonard Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 septembre 1874.

5. Georges-Amédée-Louis Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 9 mai 1876. Décédé au même endroit le 19 octobre 1876.

6. Joseph-Georges-Albéric Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 9 juillet 1877.

7. Marie-Anne-Alexina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 9 septembre 1879.

8. Marie-Mélina-Yvonne Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 14 octobre 1881.

Mariée, au même endroit, le 13 novembre 1900, à Edmond Pepin.

9. Joseph-Pierre-Arsène Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 17 septembre 1883.

10. Marie-Hélène-Mélina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 25 décembre 1884.

11. Joseph-Roch-Damase Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 avril 1887.

12. Marie-Jeanne Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 22 août 1888. Décédée au même endroit le 11 février 1889.

13. Paul-Frédéric Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 7 mai 1892.

X. Marie-Joseph G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 1er avril 1863.

Il habite Fall-River.

Il a épousé, à Saint-Robert, le 11 juin 1882, Delvina Salva.

Enfants :

1. Marie-Louise-Alvina Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 8 juillet 1877.

2. Joseph-Isaac-Michel Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 30 décembre 1878.

3. Joseph-Philippe-Léonard Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 4 juillet 1880. Décédé au même endroit le 31 juillet 1880.

4. Dieudonné-Willy Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 29 mai 1882.

XIV

PAUL-ROCH GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 13 avril 1809.

Marié, au même endroit, le 18 juillet 1831, à Emérence Bergeron, fille de Jean-Antoine Bergeron et de Marie-Josephte Grégoire dite Dufils.

Il décéda à Trois-Rivières le 1er juin 1882.

XV

BIBIANE GODEFROY DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 6 décembre 1810.

Mariée, au même endroit, le 4 novembre 1829, à François Chabot, de Saint-Hyacinthe.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville
Troisième génération : René Godefroy de Tonnancour
Quatrième génération : Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour
Cinquième génération : Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour
Sixième génération : Léonard Godefroy de Tonnancour

LEONARD G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 7 novembre 1793.

Il fut député d'Yamaska du 14 août 1832 au 27 mars 1838.

Lors de troubles de 1837–38, M. de Tonnancour ne voulut pas marcher avec les patriotes et ceux-ci, pour se venger, lui firent un charivari terrible. (1)

Il mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 29 janvier 1867.

Il avait épousé, à Saint-Denis de Richelieu, le 14 septembre 1835, Marguerite, fille de Benjamin Cherrier, ex-M. P. P.

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 7 juin 1874.

Ils avaient eu neuf enfants : I Léonard ; II Marie-Marguerite-Jesse ; III Joseph-Benjamin-Lactance ; IV Alphonse-Horace ; V Léon-Alphonse-Horace ; VI Louis-Charles-François d'Assises ; VII Georges-Gustave ; VIII Isaac-Guillaume ; IX Henri-Gustave.

I

LEONARD GODEFROY DE TONNANCOUR

Le continuateur de la lignée.

---

(1) *Populaire*, 2 octobre 1837.

II

MARIE-MAR.-JESSE DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 7 septembre 1837.

Décédée au même endroit le 15 mai 1838.

III

J-BENJAMIN-LACTANCE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 4 février 1839.

Il épousa, à Saint-Michel d'Yamaska, le 21 janvier 1862, Julie, fille de François Cardin et de Marguerite Schmid.

Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 27 août 1870.

En secondes noces, à Saint-Michel d'Yamaska, le 5 février 1872, il épousa Hélène, fille de Jean-Baptiste Antôt et de Marie-Anne Bergeron.

Enfants de son premier mariage :

I. Roch Godefroy de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 26 octobre 1862.

Il est établi à Morinville, Nord-Ouest.

Il a épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 5 juillet 1887, Clara, fille de Antoine Labbé et de Rosalie Léveillé.

Enfants :

1. Hélène Godefroy de Tonnancour née à Saint-Michel d'Yamaska le 17 décembre 1888.

2. Gustave Godefroy de Tonnancour né à Saint-Michel d'Yamaska le 6 novembre 1890.

3. Diana Godefroy de Tonnancour née à Morinville, Nord-Ouest, le 11 avril 1892.

4. Georges Godefroy de Tonnancour né à Morinville, Nord-Ouest, le 11 novembre 1894.

5. Léonard Godefroy de Tonnancour né à Morinville, Nord-Ouest, le 30 juillet 1896.

6. Romuald Godefroy de Tonnancour né à Morinville, Nord-Ouest, le 27 juin 1898.

7. Charles Godefroy de Tonnancour né à Morinville, Nord-Ouest, le 27 avril 1900.

II. Caroline Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 26 mai 1864.

Mariée, au même endroit, le 7 février 1882, à Roch Proulx.

III. Marie-Dorila G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 15 janvier 1866.

Mariée, au même endroit, le 15 février 1887, à Joseph Smith.

IV. Joseph-Léonard-Fidèle G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 avril 1867.

Décédé au même endroit le 26 novembre 1870.

V. Léonard Godefroy de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 27 août 1869.

Il réside à Flambeau Farm, Wisconsin.

Il a épousé, à Flambeau Farm, le 14 septembre 1891, Suzanne, fille de Benjamin Demeules.

Enfants :

1. Charles-Léonard Godefroy de Tonnancour né à Flambeau Farm le 3 janvier 1893.

2. Oscar-Percy Godefroy de Tonnancour né à Flambeau Farm le 16 mai 1896.

3. Clarence-Ernest Godefroy de Tonnancour né à Flambeau Farm le 10 avril 1898.

4. Laura-Susie Godefroy de Tonnancour née à Flambeau Farm le 1er avril 1900.

Enfants du second mariage de Joseph-Benjamin-Lactance Godefroy de Tonnancour :

VI. Emélie-Cordélia G. de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 10 novembre 1872.

VII. Michel-Joseph Godefroy de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 5 mars 1874.
Décédé au même endroit le 26 novembre 1874.

VIII. Marie-Mélina Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 12 avril 1876.
Décédée au même endroit le 13 avril 1876.

IX. Marie-Mélina Godefroy de Tonnancour

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 15 février 1877.
Mariée, au même endroit, le 15 avril 1901, à Nestor Lachapelle.

X. Joseph-Benjamin-Léon G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 5 juin 1878.

XI. Louis-Joseph-Ernest G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 28 septembre 1880.
Décédé au même endroit le 14 décembre 1881.

XII. Marie-Laura G. de Tonnancour

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 14 décembre 1881.

IV

ALPHONSE-HORACE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 22 novembre 1840.

Décédé au même endroit le 19 juin 1841.

V

LÉON-ALPH.-HORACE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 20 janvier 1842.

Décédé au même endroit le 22 avril 1842.

VI

LS.-CHS.-FRS.-D'ASSISES G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 10 octobre 1843.

Marchand tailleur à Montréal.

Il a épousé, à Saint-Michel d'Yamaska, le 24 septembre 1866, Marie, fille de Michel Fourquin dit Léveillé et de Bibiane Giguère.

De ce mariage sont nés douze enfants :

I. Louis-Léonard G. de Tonnancour

Né à Montréal le 13 novembre 1868.

Marchand tailleur à Montréal.

Il a épousé, à Montréal, le 11 septembre 1893, Marie-Rose, fille de David-C. Francoeur et de Corinne Chevalier.

Enfants :

1. Corinne Godefroy de Tonnancour née à Montréal le 5 novembre 1894.

2. Paul-Normanville Godefroy de Tonnancour né à Montréal le 15 août 1896.

3. Lucile Godefroy de Tonnancour née à Montréal le 10 septembre 1899.

4. Henri-Jean Godefroy de Tonnancour né à Montréal le 23 juillet 1900. Décédé au même endroit le 11 décembre 1900.

5. Marie-Germaine-Charlotte Godefroy de Tonnancour née à Montréal le 23 novembre 1901.

6. Marie-André Godefroy de Tonnancour née à Montréal le 23 mars 1904.

II. Marie-Louise Godefroy de Tonnancour

Née à Montréal le 2 février 1871.
Décédée au même endroit le 20 juin 1871.

III. M.-Joseph-Frédéric-Chs. G. de Tonnancour

Né à Montréal le 21 septembre 1872.

IV. Marie-Louise-Emélie G. de Tonnancour

Née à Montréal le 26 novembre 1874.
Mariée, à Montréal, le 10 mai 1899, à Odilon Cérat.

V. Marie-Albertine G. de Tonnancour

Née à Montréal le 1er février 1877.
Mariée, à Montréal, le 21 avril 1902, à Guillaume L. Moncel.

VI. Joseph-Armand G. de Tonnancour

Né à Montréal le 18 avril 1878.
Décédé au même endroit le 18 août 1878.

VII. Louise-Béatrice G. de Tonnancour

Née à Montréal le 19 juin 1879.
Décédée à Montréal le 18 mars 1880.

VIII. Louis-Joseph-Armand G. de Tonnancour

Né à Montréal le 4 août 1881.

IX. Louis-Joseph-Renée G. de Tonnancour

Né à Montréal le 30 janvier 1883.
Décédé au même endroit le 5 février 1884.

X. Louis-Joseph-Raoul G. de Tonnancour

Né à Montréal le 21 juillet 1884.
Décédé au même endroit le 16 janvier 1885.

XI. Ls.-René-Emile-Gustave G. de Tonnancour

Né à Montréal le 16 octobre 1885.

XII. Paul-Emile G. de Tonnancour

Né à Montréal le 19 avril 1887.
Décédé au même endroit le 1er octobre 1887.

VII

GEORGES-GUSTAVE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 9 juillet 1846.
Décédé au même endroit le 10 août 1846.

VIII

ISAAC-GUILLAUME G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 15 décembre 1847.

Décédé à Montréal le 25 décembre 1876.

IX

HENRI-GUSTAVE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 20 mars 1853.

Décédé à Montréal le 19 novembre 1874.

DEUXIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Louis Godefroy de Normanville
Troisième génération : René Godefroy de Tonnancour
Quatrième génération : Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour
Cinquième génération : Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour
Sixième génération : Léonard Godefroy de Tonnancour
Septième génération : Léonard Godefroy de Tonnancour

LEONARD G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 26 juin 1836.

Il a épousé, à Saint-Zéphirin de Courval, le 25 janvier 1858, Archange, fille de Pierre Danneau et de Marguerite Senneville.

Ils ont eu neuf enfants : I Marie-Emélie-Zéphirine ; II Léonard-Zotique ; III Marie-Pauline-Mathilde ; IV Joseph-Lactance-Zotique; V Louis ; VI Louis-Joseph-Ernest ; VII Louis-Joseph ; VIII Marie-Louise-Mélina ; IX Marie-Louise-Alexandrina.

I

MARIE-EMÉLIE-ZÉPH. G. DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 16 mai 1860.

Mariée, à Manchester, New-Hampshire, le 26 septembre 1880, à Ludger Séguin.

M. Séguin est décédé à Quidnick, Rhode-Island, le 25 décembre 1894.

II

LEONARD-ZOTIQUE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 6 juin 1861.

Décédé au même endroit le 20 octobre 1862.

BIBLIOTHÈQUE

III

MARIE-PAULINE-MATH. G. DE TONNANCOUR

Née à Saint-Michel d'Yamaska le 21 janvier 1863.

Mariée, à Manchester, New-Hampshire, le 15 juillet 1887, à Omer Jeannelle.

IV

J.-LACTANCE-ZOTIQUE G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-François du Lac le 17 mars 1864.

Rédacteur en chef de l'*Indépendant*, à Fall-River, Massachusetts.

En 1901, par décret du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en France, M. de Tonnancour a été fait officier d'Académie.

Il a épousé, à Fall-River, le 25 novembre 1895, Anna, fille du notaire Joseph-Donat Davignon et de Mary-Ann Wait.

Enfants :

I. René Godefroy de Tonnancour

Né à Fall-River le 13 octobre 1896.

II. Marie-Charlotte G. de Tonnancour

Née à Fall-River le 10 août 1898.

III. Joseph-Alexandre G. de Tonnancour

Né à Fall-River le 25 février 1900.

Décédé au même endroit le 26 février 1900.

V

LOUIS GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 22 mars 1866.

Il a épousé, à Manchester, New-Hampshire, le 6 février 1887, Hermine, fille de Joseph-Olivier Belisle et de Philomène Letendre.

Enfant :

LOUIS GODEFROY DE TONNANCOUR

Né à Manchester, New-Hampshire, le 12 février 1889.

VI

LOUIS-JOSEPH-ERNEST G. DE TONNANCOUR

Né à Saint-Michel d'Yamaska le 26 décembre 1867.

Décédé à Manchester, New-Hampshire, le 12 juillet 1870.

VII

LOUIS-JOSEPH G. DE TONNANCOUR

Né à Manchester, New-Hampshire, le 10 juin 1870.

Décédé au même endroit le 19 octobre 1871.

VIII

MARIE-LOUISE-MELINA G. DE TONNANCOUR

Née à Manchester, New-Hampshire, le 8 octobre 1872.

Mariée, à Centreville, Rhode-Island, le 16 mai 1893, à Louis-Napoléon Dénommé.

IX

MARIE-LOUISE-ALEX. G. DE TONNANCOUR

Née à Montréal le 13 octobre 1877.

Décédée au même endroit le 13 juillet 1878.

TROISIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Joseph Godefroy de Vieux-Pont

JOSEPH GODEFROY DE VIEUX-PONT (1)

Né à Trois-Rivières le 20 juillet 1645.

Il eut le gouverneur de Montmagny pour parrain.

Il servit dans les troupes du détachement de la marine avec le grade de lieutenant.

En 1649, M. LeNeuf du Hérisson, oncle de Joseph Godefroy, avait obtenu la concession du fief Vieux-Pont : " une lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières, en remontant le dit fleuve, sur cinq lieues de profondeur dans les dites terres et lieux non concédés. "

En 1665, il donna sa concession, sous seing privé, à son neveu Joseph Godefroy.

La guerre des Iroquois empêcha Joseph Godefroy de coloniser sa seigneurie. En 1674, il se contenta de concéder quinze à dix-sept arpents de front compris entre la troisième et la quatrième rivière de la banlieue, sur une lieue de profondeur. (2)

En 1674, le gouverneur de Frontenac proposait au ministre de nommer des interprètes du roi pour les

---

(1) Voir p. 14. Les Godefroy, de Détroit, descendent, croyons-nous, de Joseph Godefroy de Vieux-Pont. Nous n'avons pu, malheureusement, établir la filiation.

(2) Benjamin Sulte, *Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs*, p. 93.

langues huronne et algonquine. Il écrivait le 14 novembre de cette année :

" Les deux cents écus que l'on m'a dit que MM. de la compagnie ont affectés à l'office de grand maître des eaux et forêts, qui me parait, pour le présent, une charge fort inutile en ce pays, seraient mieux employés à cet usage et n'augmenterait pas leurs dépenses. Si vous approuviez ce que je propose, les sieurs Le-Moyne et Vieux-Pont y seront très propres."

En 1679, dans une lettre à M. de Seignelay, l'intendant Duchesneau accuse M. Godefroy de Vieux-Pont de faire la traite sous la protection de M. de Frontenac. (1)

En août 1682, M. de Frontenac a une conférence à Montréal avec les Ottawas. M. Godefroy de Vieux-Pont lui sert d'interprète. (2)

M. de la Barre continua à M. Godefroy de Vieux-Pont la confiance que le comte de Frontenac lui avait toujours montrée. Le 10 octobre 1682, il assemblait à Québec les principaux citoyens de la colonie pour leur demander conseil sur les relations à garder avec les Iroquois. M. Godefroy de Vieux-Pont fut invité à se rendre à cette assemblée. (3)

La même année, le 12 novembre, M. de la Barre revenait sur la question des interprètes du roi :

"Une des personnes qui est la plus nécessaire au service du Roi en ce pays est un interprète des diverses langues des Sauvages et dont on ne saurait presque se passer en l'état où sont les affaires. Il y a ici un gentilhomme nommé M. de Vieux-Pont, qui les entend toutes et les parle bien. Il serait juste que le Roi lui accordât l'entretien que l'on donne aux capi-

(1) O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 135.

(2) Idem, vol. IX, p. 176.

(3) Ibidem vol. IX, p. 194.

taines des compagnies comme réformés, afin que M. l'intendant et moi nous en puissions servir plus librement et le détourner de ses affaires sans scrupules."

Pendant le siège de Québec par Phips en 1690, le sieur Godefroy de Vieux-Pont eut le bras démis par un coup de canon. (1)

Il mourut avant 1716.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 21 octobre 1675, Catherine, fille de Maurice Poulain de la Fontaine, qui laissa son nom à la rivière Saint-Maurice, et de Jeanne Jallau.

Ils eurent dix enfants : I Marguerite ; II Louis ; III Catherine-Michelle ; IV Pierre ; V Jacques ; VI Jean-Baptiste ; VII Jean-Baptiste ; VIII Marie-Joseph ; IX Charlotte ; X Jeanne.

I

MARGUERITE GODEFROY DE VIEUX-PONT

Née à Trois-Rivières le 3 décembre 1676.

Mariée, à Montréal, le 6 juin 1701, à Jean-François Volant de Fosseneuve, fils de Claude Volant de Saint-Claude et de Françoise Radisson. (2)

Elle décéda à Trois-Rivières le 12 juillet 1714.

II

LOUIS GODEFROY DE NORMANVILLE

Né à Trois-Rivières le 13 septembre 1678.

Il fut officier dans les troupes de la marine.

---

(1) *Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. I, p. 524.

(2) Frère des deux abbés Pierre et Claude Volant de Saint-Claude.

Son père avait négligé d'accomplir les formalités qui devaient lui assurer la possession du fief de Vieux-Pont que son oncle lui avait donné. En 1720, il le revendiqua. (1)

M. Godefroy de Normanville décéda à Trois-Rivières le 6 mai 1756.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 18 novembre 1720, Marguerite, fille de Pierre Le Maistre Lamorille et de Marie-Anne Chenaye.

Elle décéda à Trois-Rivières le 26 juillet 1756.

Enfants :

I. Jean-Baptiste G. de Normanville

Né à Trois-Rivières le 26 décembre 1721.

Décédé au même endroit le 4 janvier 1722.

II. Louis-Michel G. de Normanville

Né à Trois-Rivières le 24 mars 1724.

Ordonné prêtre le 20 septembre 1749.

Décédé à l'Hôpital-Général de Montréal le 3 octobre 1762. (2)

III. Marie Godefroy de Normanville

Née à Trois-Rivières le 2 septembre 1725.

Décédée au même endroit le 24 septembre 1725.

IV. Joseph Godefroy de Normanville

Né à Trois-Rivières le 23 mars 1727.

---

(1) Le contrat original, au dos duquel était inscrite la donation, fut brûlé dans la maison du donateur.

(2) Mgr Cyprien Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, 1ère édition, p. 111, donne à M. de Normanville les prénoms de Louis-Nicolas.

Officier dans les troupes de la marine.

Il prit part à la bataille de la Monongahéla.

Il mourut à Trois-Rivières le 5 février 1805.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 24 septembre 1761, Marie-Josephte Bolvin, veuve de Joseph Goubaut, et fille de Gilles Bolvin et de Marguerite Lamarque.

Elle décéda à Trois-Rivières le 30 juillet 1766, à l'âge de 32 ans.

En secondes noces, au Cap Saint-Ignace, le 11 avril 1768, il épousa Marie-Elizabeth, fille de Jean-Gabriel Vinceiot, seigneur du Cap Saint-Ignace, et de Marie-Anne Lecoudray.

De son premier mariage naquirent :

1. Marie-Joseph Godefroy de Normanville né à Trois-Rivières le 19 février 1762.

2. Joseph Godefroy de Normanville né à..... le....1766. Décédé à Trois-Rivières le 23 août 1767.

De son second mariage il eut :

3. Anne-Elizabeth Godefroy de Normanville née au Cap Saint-Ignace le 24 février 1770. " Après avoir passé les premières années de son enfance chez son aïeul maternel, elle fit son éducation aux Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, et elle obtint son entrée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 octobre 1787, à l'âge de dix-sept ans. Le trait caractéristique de sa piété était l'amour de la solitude et du silence. Dans le monde, où elle aurait pu prendre rang parmi l'élite de la société, elle avait passé humble et inaperçue, semblable à ces petites fleurs des bois qu'on n'entrevoit qu'en écartant la feuillée où elles se cachent. Avec une pareille tendance d'esprit, on comprend que Anne-Elizabeth Godefroy de Normanville avait dû avoir pour la retraite du cloître un attrait naturel et inné. Elle s'y plongea comme dans un océan de délices. Dès qu'elle eut été initiée aux secrets de la vie parfaite, elle ne s'arrêta plus dans le chemin des divines ascensions qui la

rapprochaient de Dieu. Toujours prête à se replier sur elle-même, comme la sensitive, au moindre contact des objets extérieurs, elle avait fait de son âme ce jardin fermé dont parle l'Ecriture, où elle ne laissait entrer que l'Epoux céleste. Les heures de récréation même n'interrompaient guère les conversations intérieures de la sœur Saint-Gabriel. Toujours penchée sur son ouvrage, silencieuse et sans bruit, elle ne répondait que par quelques douces et affectueuses paroles aux questions qu'on lui faisait, et elle retombait dans sa pieuse rêverie. Malgré son extérieur grave et même sévère, elle savait se faire aimer de ses compagnes, qui admiraient en elle une douceur inaltérable, une grande droiture d'esprit et une charité qui se faisait tout à tous. Quoique d'une complexion fragile et délicate, elle était destinée à se rendre très utile à la communauté de l'Hôtel-Dieu, où elle exerça dans la suite les principales charges, ayant été six ans dépositaire, six ans assistante, et douze ans supérieure. Durant les dernières années de sa vie, son état de langueur et de faiblesse ne lui permettant plus de suivre les observances de la communauté, elle se retira à l'infirmerie jusqu'à ce qu'elle s'éteignit paisiblement entre les bras du crucifix, le 4 juillet 1828." (1)

4. Marie-Anne Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 15 décembre 1770. Mariée, à Trois-Rivières, le 4 août 1784, à Louis-René Labadie Godefroy de Tonnancour. Elle décéda à Trois-Rivières le 2 mai 1787.

5. Marguerite Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 3 novembre 1771. Elle vivait encore en 1795.

6. Josephte-Angèle Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 28 septembre 1772. Mariée à François L. Dumoulin. Elle mourut à Trois-Rivières le 13 février 1851.

---

(1) L'abbé H. R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 473.

7. Joseph Godefroy de Normanville né à Trois-Rivières le 28 mars 1774. Il décéda au même endroit le 28 décembre 1820. Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 7 janvier 1802, Julie-Séraphine, fille de Pierre Noiseux et de Julie-Angélique Fortier. Enfants :

A. Elizabeth-Emélie Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 9 novembre 1802. Mariée, à Sainte-Anne d'Yamachiche, le 7 janvier 1822, à Edouard Lesieur, fils de feu Antoine Lesieur et de feue Marguerite Boudreau. Elle décéda à Sainte-Anne d'Yamachiche le 17 février 1831. (1)

B. Julie-Adélaïde Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 17 septembre 1804. Mariée, à Sainte-Anne d'Yamachiche, le 7 janvier 1822, à Charles Lesieur, fils de feu Charles Lesieur et de feue Charlotte Rivard. Elle décéda à Sainte-Anne d'Yamachiche le 18 décembre 1827. (2)

C. Joseph Godefroy de Normanville né à Trois-Rivières le 25 juin 1806. Décédé au même endroit le 25 juillet 1806.

D. Marguerite-Mathilde Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 27 juillet 1808. Décédé au même endroit le 26 septembre 1808.

E. Marie-Tarsile Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 18 décembre 1809. Décédée au même endroit le 10 juin 1810.

F. Emérence-Caroline Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 12 décembre 1812. Décédée au même endroit le 3 juin 1813.

G. Marguerite Godefroy de Normanville née à

---

(1) F.-L. Desaulniers, *Les vieilles familles d' Yamachiche*, tome troisième, p. 12.

(2) F.-L. Desaulniers, *Les vieilles familles d' Yamachiche*, tome troisième, p. 12.

Trois-Rivières le 2 mars 1815. Mariée, à Sainte-Anne d'Yamachiche, le 20 octobre 1829, à Modeste Généreux Richer-Laflèche. Elle décéda à Sainte-Anne d'Yamachiche le 6 mai 1831. (1)

8. Antoine Godefroy de Normanville né à Trois-Rivières le 21 avril 1775. Décédé au même endroit le 26 mai 1775.

9. Marie-Antoine Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 22 mai 1776. Décédée au même endroit le 2 juin 1777.

10. Anonyme né et décédé à Trois-Rivières le 1er mai 1777.

11. Madeleine-Josette Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 23 avril 1778.

12. Louis Godefroy de Normanville né à Trois-Rivières le 21 juin 1779. Décédé au même endroit le 28 septembre 1780.

13. Josephte-Catherine Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 7 juillet 1780.

14. Marie-Charlotte Godefroy de Normanville née à Trois-Rivières le 5 novembre 1781. Décédée au même endroit le 19 février 1785.

15. Anonyme née et décédée à Trois-Rivières le 22 novembre 1782.

16. Anonyme née et décédée à Trois-Rivières le 25 novembre 1784.

V. Jean-Baptiste Godefroy de Normanville

Né à Trois-Rivières le 24 février 1730.

III

CATHERINE-MICHELLE G. DE VIEUX-PONT

Née à Trois-Rivières le 24 novembre 1680.

---

(1) F.-L. Desaulniers, *Les vieilles familles d'Yamachiche*, tome troisième, p. 246.

Mariée, à Montréal, le 22 novembre 1696, à Jean Lemaître-Lalongée.

Il décéda à Trois-Rivières le 14 avril 1710.

En secondes noces, à la Rivière-du-Loup (en haut), le 5 février 1730, elle fut mariée à Jacques Aubuchon.

Elle décéda à Trois-Rivières le 4 juin 1760.

IV

PIERRE GODEFROY DE ROQUETAILLADE

Né à Trois-Rivières le 20 août 1683.

Il décéda au Détroit le 22 mai 1744.

Il avait épousé, au Détroit, le 5 août 1724, Catherine Vien, veuve de Jacques Sauvage.

Elle mourut au Détroit le 11 juin 1767.

Au mois de juin 1756, Washington attaqua le village d'Astigné, dans la vallée de l'Ohio. Il fut repoussé. M. de Roquetaillade, enseigne de la colonie, était un des officiers français qui repoussèrent les Anglais.

Ce M. de Roquetaillade était, paraît-il, le fils de Pierre Godefroy de Roquetaillade et de Catherine Vien.

V

JACQUES GODEFROY DE VIEUX-PONT

Né à Trois-Rivières le 27 juin 1684.

Officier dans les troupes de la marine.

Il décéda à Trois-Rivières le 12 novembre 1724.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 6 janvier 1719, Louise-Françoise, fille de Etienne Véron de Grandmesnil et de Marie Moral de Saint-Quentin.

Enfants :

I. Marie-Marguerite G. de Vieux-Pont

Née à Trois-Rivières le 24 juin 1720.

Mariée, à Varennes, le 1er mars 1767, à Jean-Marie Fily de Kerrigon, veuf de Marie-Thérèse Drouet de Richerville.

II. Charlotte-Elizabeth G. de Vieux-Pont (1)

Née à Trois-Rivières le 21 mai 1722.

Mariée, à Trois-Rivières, le 8 mai 1747, à Antoine-Claude LeProult, fils de feu Antoine Le Proult et de Marie-Anne Riou, de Saint-Martin, en Poitou.

III. Joseph-Godefroy de Vieux-Pont

Né à Trois-Rivières le 16 mars 1724.

Décédé au même endroit le 6 mars 1726.

VI

JEAN-BAPTISTE G. DE VIEUX-PONT

Né à Trois-Rivières le 14 juillet 1686.

Décédé au même endroit le 18 janvier 1688.

VII

JEAN-BAPTISTE G. DE VIEUX-PONT

Né à Trois-Rivières le 1er février 1689.

Marié, à Trois-Rivières, le 3 novembre 1716, à Marie-Jeanne, fille de Etienne Véron de Grandmesnil et de Marie Moral de Saint-Quentin.

Elle décéda au Détroit le 2 octobre 1756.

Enfants :

I. Thérèse Godefroy de Vieux-Pont

Née à Trois-Rivières le 29 avril 1718.

---

(1) Un acte de baptême à Trois-Rivières, le 24 novembre 1762, laisse entendre qu'elle se remaria à Antoine Le Moine.

Mariée, à Montréal, le 3 août 1741, à Ls.-Jacques-Charles Renaud Du Buisson, fils de Charles Renaud, sieur Du Buisson, chevalier de Saint-Louis, major de Trois-Rivières, et de défunte Gabrielle Binet.

II. Jeanne-Madeleine G. de Vieux-Pont

Née à Trois-Rivières le 1er avril 1721.

Mariée, à Montréal, le 27 août 1742, à Jacques Gadois Maugé, fils de Jacques Gadois Maugé, négociant, et de Marie-Madeleine Chorel.

III. Marie-Charlotte G. de Vieux-Pont

Née à Montréal le 6 avril 1722.

Décédée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal le 1er septembre de la même année.

IV. Jean-Baptiste G. de Vieux-Pont

Né à Montréal le 16 mai 1723.

Officier dans les troupes de la marine.

Marié, à Montréal, le 21 juin 1757, à Marguerite de Couagne, veuve de Claude Drouet, et fille de Jean-Baptiste de Couagne, ingénieur à l'île Royale, et de Marguerite de Gannes Falaise.

Enfant :

Anonyme né et décédé à la Longue-Pointe le 19 août 1758.

V. Charles-François G. de Vieux-Pont

Né à Montréal le 30 avril 1724.

Décédé à Longueuil le 12 janvier 1730.

VI. Louis-Joseph G. de Vieux-Pont

Né à Montréal le 16 août 1725.

Décédé au même endroit le 20 juin 1747.

VII. Marie-Joseph G. de Vieux-Pont

Né à Montréal le 25 juin 1730.
Décédé au même endroit le 7 février 1733.

VIII. Antoine-Etienne G. de Vieux-Pont

Né à Montréal le 12 décembre 1736.

VIII

MARIE-JOSEPH G. DE VIEUX-PONT

Née à.....le.....1690.
Décédée à Trois-Rivières le 12 février 1765.

IX

CHARLOTTE GODEFROY DE VIEUX-PONT

Née à Trois-Rivières le 18 septembre 1691.
Mariée, à Trois-Rivières, le 18 mai 1717, à Michel Fafard, sieur de Longval, marchand et major de milice.

X

JEANNE GODEFROY DE VIEUX-PONT

Née à Trois-Rivières le 27 juin 1696.
Décédée au même endroit le 17 août 1711.

QUATRIEME BRANCHE

Première génération : Jean-Baptiste Godefroy de Linctot
Deuxième génération : Jean-Amador G. de Saint-Paul

JEAN-AMADOR G. DE SAINT-PAUL

(1)

Né à Trois-Rivières le 18 juillet 1649.

Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le fameux Charles-Amador de la Tour.

En 1684, il accompagna M. de la Barre dans son expédition contre les Iroquois.

Il fut aussi interprète, et se rendit très utile à MM. de Frontenac et de la Barre.

M. Godefroy de Saint-Paul décéda à Trois-Rivières le 10 septembre 1730.

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 12 novembre 1675, Madeleine, fille de Claude Jutras dit Lavallée, bourgeois, et de Elizabeth Radisson.

Elle mourut vers 1680, lui laissant deux enfants : I Jean-Baptiste ; II Barbe.

En secondes noces, à Trois-Rivières, le 22 juillet 1682, il épousa Françoise LePellé, veuve de Charles Vauvril, et fille de Pierre LePellé dit Lahaie et de Catherine Dodier.

Elle décéda à Trois-Rivières le 22 novembre 1727, après avoir eu cinq enfants : III Françoise-Michelle ; IV Marie-Josette ; V Marie-Madeleine ; VI Jean-Paul ; VII Anonyme.

---

(1) Voir p. 14.

I

JEAN-BAPTISTE G. DE SAINT-PAUL

Né à Trois-Rivières le 21 septembre 1676.

Décédé au même endroit le 16 décembre 1761. (1)

Il avait épousé, à Trois-Rivières, le 30 septembre 1726, Madeleine, fille de Pierre Lemaistre Lamorille et de Marie-Anne Chenaye.

Elle décéda à Trois-Rivières le 26 mai 1731.

Enfants :

I. Marie-Anne G. de Saint-Paul

Née à Trois-Rivières le 4 août 1727.

Mariée, au même endroit, le 7 juillet 1755, à Joseph Jutras, fils de Jean-Baptiste Jutras et de Marie-Joseph Godefroy de Linctot.

Elle décéda à Trois-Rivières le 27 octobre 1808.

II. Madeleine-Françoise G. de Saint-Paul

Née à Trois-Rivières le 2 mai 1729.

Mariée, au même endroit, le 8 avril 1755, à Jacques Duguay-Duplessis.

Décédée à Trois-Rivières le 25 juin 1799.

III. Jean-Baptiste G. de Saint-Paul

Né à Trois-Rivières le 3 mars 1731.

II

BARBE GODEFROY DE SAINT-PAUL

Née à Trois-Rivières le 30 septembre 1677.

(1) L'acte de sépulture le dit âgé d'environ 77 ans. Il en avait 85.

Après avoir fait ses études au monastère des Ursulines de Québec, se croyant appelée à la vie religieuse, elle demanda, comme postulante, sa place au monastère des Ursulines de Trois-Rivières. Mais elle en sortit bientôt. (1)

Elle se maria à Trois-Rivières, le 20 juin 1700, à Antoine Le Pellé dit Desmarets, arpenteur du roi.

Il mourut à Trois-Rivières le 29 février 1736.

Sa veuve mourut au même endroit le 12 octobre 1758.

Elle avait eu une nombreuse famille.

III

FRANÇOISE-MICHELLE G. DE SAINT-PAUL

Née à Trois-Rivières le 26 août 1683.

Mariée, au même endroit, le 10 novembre 1729, à Jean Boucher, sieur de Montbrun, veuf de Françoise-Claire Charest.

M. Boucher de Montbrun commandait alors la milice de la côte sud.

Il mourut en août 1742.

Sa veuve décéda en 1770. (2)

IV

MARIE-JOSETTE G. DE SAINT-PAUL

Née à Trois-Rivières le 16 mars 1686.

---

(1) L'excellent ouvrage *Les Ursulines des Trois-Rivières* est donc dans l'erreur (tome premier, p. 25) en faisant mourir Barbe Godefroy de Saint-Paul novice au monastère des Ursulines de Trois-Rivières.

(2) Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*, vol. II, p. 350.

V

MARIE-MADELEINE G. DE SAINT-PAUL

Née à Trois-Rivières le 9 août 1688.

Mariée, au même endroit, le 14 septembre 1738, à René Boucher, sieur de Montbrun.

Elle décéda à Boucherville le 7 février 1759.

M. Boucher mourut subitement à Boucherville le 31 août 1773.

VI

JEAN-PAUL GODEFROY DE SAINT-PAUL

Né à Trois-Rivières le 24 septembre 1691.

Décédé au même endroit le 8 novembre 1710.

VII

ANONYME

Née et décédée à Trois-Rivières le 22 janvier 1694.

APPENDICE

THOMAS GODEFROY DE NORMANVILLE

Les deux frères Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et Thomas Godefroy de Normanville passèrent dans la Nouvelle-France vers 1626.

" On retrouve constamment Thomas Godefroy de Normanville en voyage, écrit M. Benjamin Sulte, soit avec les missionnaires, soit avec les fondateurs de la colonie. Pris et repris par les Iroquois, il a soutenu combat sur combat et bravé tous les genres de périls de l'époque nommé, à juste titre, les temps héroïques du Canada. En plus d'une circonstance, il hiverna parmi les Sauvages, à quelques lieues des bords du fleuve et y exerça les fonctions d'un maître d'école et d'un missionnaire. Les registres de l'église montrent qu'il baptisait les enfants et allait au besoin vers le poste français le plus rapproché avertir les prêtres de la maladie de certains Sauvages disposés à embrasser la foi et qu'il était urgent de ne point laisser mourir sans les rendre chrétiens. Pour exercer plus d'influence sur la jeunesse des bois, il luttait contre elle à la course, à la rame, et à tous les exercices du corps ; ses victoires impressionnaient vivement des peuplades qui ne respectaient que la force physique et l'adresse du chasseur ou du canotier." (1)

Les *Relations des Jésuites* nous ont conservé le peu que nous savons de la vie de ce brave.

En 1629, les deux frères Godefroy restaient ici pendant que Champlain et la très grande partie des habitants français de la colonie retournaient en France.

---

(1) *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome premier, p. 55.

En 1634, Thomas Godefroy de Normanville est déjà établi à Trois-Rivières.

Le 18 août 1636, Godefroy de Normanville devança à la course un Huron, devant un grand nombre de Sauvages de quatre ou cinq nations réunis à Trois-Rivières. Cette course était la suite d'une gageure faite par un Montagnais en faveur de Godefroy de Normanville.

" De quoi, dit le R. P. Le Jeune, les Hurons demeurèrent bien étonnés car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les Sauvages." (1)

Vers le 20 février 1641, Thomas Godefroy de Normanville et François Marguerie étant à la chasse dans les bois aux environs de Trois-Rivières furent pris par les Iroquois, qui avaient suivi la trace de leurs raquettes imprimées sur la neige. Ils les lièrent et les emmenèrent dans leur pays. Comme ces barbares voulaient traiter de la paix avec les Français, ils ne firent aucun mal à leurs prisonniers afin de pouvoir les ramener à Trois-Rivières au printemps.

En attendant, ils furent donnés en garde à deux chefs de familles, qui les traitèrent comme leurs enfants. L'un d'eux voyant que son prisonnier priait Dieu soir et matin, et qu'il faisait le signe de croix avant et après les repas, lui demanda ce que signifiait ce signe. Le Français lui répondit que le Dieu qui avait fait le ciel et la terre, les animaux et tous les blés, conservait ceux qui l'honoraient et qui avaient recours à lui. "Je veux faire de même, reprit le barbare, afin qu'il me conserve et qu'il me nourrisse."

Une autre fois, plusieurs Iroquois invitèrent un de leurs prisonniers à chanter à la française.—"Tenez-vous dans le respect, fit celui-ci, car le Dieu du ciel et de la terre, que nous honorons par nos voix et nos cantiques, vous pourrait châtier rudement si vous entriez dans quelque mépris." Ils promirent tous de se comporter sagement. Le Français entonna alors l'*Ave maris stella*, qu'ils écoutèrent la tête baissée avec beau-

(1) *Relation* de 1636 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. IX, p. 278.

coup de modestie et de respect. Ils témoignèrent ensuite que ce chant leur avait plu.

Sur la fin d'avril, cinq cents Iroquois partirent de leur pays pour ramener les deux Français à Trois-Rivières, et conclure la paix avec les Français. Ils parurent dans les environs de Trois-Rivières le 5 juin. Ils envoyèrent Marguerie parlementer avec M. de Champflour, commandant du lieu, et gardèrent en attendant de Normanville comme ôtage. Mais M. de Champflour ne voulut rien conclure. Il envoya avertir le gouverneur, M. de Montmagny, à Québec. Celui-ci monta à Trois-Rivières immédiatement.

Après bien des pourparlers, les deux Français furent remis en liberté, mais M. de Montmagny ne put conclure de traité de paix avec les Iroquois, ceux-ci ne voulant pas inclure dans ce traité les Hurons et les Algonquins, alliés des Français. (1)

En 1641, le R. P. Le Jeune passait en France, pour "le bien public et commun de la colonie", à la demande de M. le chevalier de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, et des principaux habitants. Le R. P. Le Jeune se fit accompagner pendant ce voyage du jeune Godefroy de Normanville. (2)

Thomas Godefroy de Normanville passa l'hiver de 1642-43 au fort Richelieu avec les RR. PP. de Noüe et Le Jeune. Ils étaient chargés d'enseigner aux Algonquins les mystères de la vraie foi. Ces Sauvages étaient aussi "superbes et difficiles à gouverner" que les Hurons et les Montagnais étaient humbles et dociles.

Le R. P. Vimont nous apprend quel règlement de vie les missionnaires avaient adopté au milieu de leurs néophytes.

"Au point du jour le P. de Noue disait la messe,

---

(1) Sur la captivité de Marguerie et de Normanville au pays des Iroquois et leur retour à Trois-Rivières, on peut consulter la *Relation* de 1641-42—*The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXI, p. 20.

(2) *Relation* de 1642-43—*The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXIV, p. 196.

à laquelle assistaient les Français et les Sauvages chrétiens. Le sieur de Normanville leur faisait faire les prières tout haut au commencement de la messe (il entend fort bien la langue). Pendant ce temps-là le P. Le Jeune en enseignait quelques-uns en particulier ou les écoutait en confession, puis les menait à la chapelle où il leur disait la messe, et faisait communier ceux qui en étaient capables, et ainsi il les prenait tous les uns après les autres. La messe étant finie, il assemblait quelques jeunes gens, pour leur faire le catéchisme. La plus grande partie du jour leur petite chambre était pleine, et ce n'était quasi qu'une instruction continuelle. Sur le soir le P. Le Jeune prenait une partie des cabanes, et le sieur de Normanville l'autre, et ainsi on faisait prier tout le monde. La prière était ordinairement suivie d'une exhortation et d'un cantique en leur langue. Voilà l'ordre qu'ils ont gardé pendant l'hiver, jusqu'à ce que les sauvages quittèrent ce lieu, pour aller à Mont-Royal (Montréal) et aux Trois-Rivières." (1)

Au printemps de 1648, plusieurs Iroquois se présentèrent à la vue du fort de Montréal sous les apparences d'un pourparler. Charles LeMoyne et Godefroy de Normanville s'avançèrent un peu vers eux, et aussitôt trois Iroquois se détachèrent afin de leur venir parler. Normanville voyant ces hommes s'approcher sans armes, pour leur donner une marque de confiance, s'en alla vers le gros des Iroquois, avec une seule demi pique à la main, malgré LeMoyne qui lui criait : "Ne vous avancez pas ainsi vers ces traitres."

Mais Normanville qui était d'une bravoure à toute épreuve continua à aller vers les Iroquois. Ceux-ci l'enveloppèrent si insensiblement et si bien que quand il s'en aperçut il ne lui était plus possible de fuir.

LeMoyne voyant la perfidie de ces barbares coucha en joue les trois Iroquois qui étaient auprès de lui et leur dit qu'il tuerait le premier qui bougerait à moins que Normanville ne fut remis en liberté. Un

(1) *Relation* de 1642-43.—*The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXIV, p. 196.

des trois Iroquois demanda à aller le chercher, ce que LeMoyne lui permit. Cet homme ne revenant pas, LeMoyne contraignit les deux autres à marcher devant lui au fort.

Le lendemain, les Iroquois remirent Normanville en liberté. LeMoyne fit la même chose pour ses deux prisonniers. (1)

En 1651, le R. P. Buteux obtint de ses supérieurs d'aller évangéliser les Attikamègues chez eux. Il partit de Trois-Rivières le 27 mars avec M. Godefroy de Normanville, deux Français, un certain nombre de Sauvages et quelques soldats. Ce n'est que le jour de l'Ascension que les courageux voyageurs arrivèrent à la première bourgade des Attikamègues. Ils furent bien récompensés de toutes leurs fatigues, car ils furent reçus comme des sauveurs par ces pauvres Sauvages. "Quelle confusion pour moi, s'écrie le R. P. Buteux, de voir comme ces pauvres barbares, sans prêtre, sans messe, ni autres secours se maintiennent dans une telle pureté et ferveur !" Ils furent de retour le 18 juin de la même année. (2)

Le 18 août 1652, quatre habitants de Trois-Rivières se rendant par le fleuve au Cap de la Madeleine furent attaqués, à l'entrée du Saint-Maurice, par un parti d'Iroquois. Deux furent tués, et les deux autres furent amenés captifs.

Cet outrage décida le gouverneur de Trois-Rivières, M. Duplessis de Kerbodot, à infliger un châtiment exemplaire à ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Il partit de Trois-Rivières, le lendemain même de ce lâche attentat, avec une cinquantaine de Français et dix ou douze Sauvages, montés sur deux chaloupes.

Arrivé à une lieue en haut de Trois-Rivières, l'ennemi se montra dans les broussailles, sur la rive nord du fleuve.

M. Duplessis fit débarquer sa petite troupe immédiatement, et se jeta tête baissée sur les Iroquois.

---

(1) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 66.

(2) *Relation* de 1650-51—*The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXXVII, p. 18.

Ceux-ci se retirant de quelques pas se trouvèrent derrière les arbres, et firent un feu nourri sur les Français. Une dizaine de ces derniers furent tués. M. Duplessis tomba un des premiers. M. Godefroy de Normanville et plusieurs autres furent faits prisonniers.

Le 23 août, l'on alla visiter le lieu du combat, et l'on trouva un bouclier iroquois sur lequel Godefroy de Normanville avait écrit à l'aide d'un charbon : *Normanville, Francheville, Poisson, La Palme, Turcot, Chaillon, S. Germain, Onnepochronnons et Agnechronnons ; Je n'ai encore perdu qu'un ongle.*

Cela voulait dire que les sept personnes nommées étaient entre les mains des Iroquois.

On apprit bientôt que le pauvre Godefroy de Normanville avait péri sur le bûcher.

Le R. P. Ragueneau, qui raconte le combat et la prise des Français par les Iroquois, ajoute : "Une dame honorée pour sa vertu, a écrit à quelque personne en France, qui avait connaissance du sieur de Normanville, qu'il semblait avoir eu quelque pressentiment de sa prise. Il est probable, disait-il à cette dame un peu devant que de tomber entre les mains de ces barbares, qu'étant tous les jours dans les occasions je pourrai être pris des Iroquois : mais j'espère que Dieu me fera la grâce de souffrir constamment leurs feux, et que j'aurai le bonheur de baptiser quelques enfants moribonds, et même quelques malades adultes que j'instruirai dans leur pays devant ma mort." (1)

Thomas Godefroy de Normanville ne s'était pas marié.

(1) *Relation* de 1651-52—*The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXXVIII, p. 58.

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS CITES DANS CET OUVRAGE

Ailleboust, Marie-Catherine d' 25
— de la Madeleine, Frs-Jean-Daniel d' .. 25
Ameau, Marguerite 43
Aubuchon, Jacques 110
Bellestre, Perinne Picoté de 19
Blackstone, Henry 59
Blondeau, Catherine-Apolline 27
Boishébert, Charlotte des Champs de 65
Bolvin, Marie-Josephte 106
Boucher de Boucherville, Catherine 61
Boyvinet, Gilles 31
Bretigny, Pierre 19
Buisson, Marie-Josephte 69
Cardin, Elphège 80 86
— Michel 79
Carrerot, Louise 57
Cérat, Odilon 96
Chabot, François 90
Charest, Françoise-Claire 116
Charly, Louis-Charles SaintAnge de 50
Chavaudray, Jean-Baptiste 28
Coffin, Thomas-Craig-Holmes 68
Couagne, Marguerite de 112
Cugnet, Angélique 62
Davignon, Anna 100
Desmarets, Antoine LePellé dit 116
Dervilliers, Benjamin 23
Drolet, Marguerite 63
Drouet de Richerville, Marie-Thérèse 111
Dumoulin, François-L 107
Duplessis, Jacques Duguay 115
Dupré, Angélique LeCompte 62
Fafard de Longval, Michel 113
Fily de Kerrigon, Jean-Marie 111
Fortier, Julie-Angélique 108

Fourquin, dit Léveillé, Marie.....81 95
— — Olive..... 82
Francœur, Marie-Rose..... 95
Frémont, Reine..... 61
Gadois-Maugé, Jacques..... 112
Galimard, Augustin de..... 20
Giguère, Bibiane..... 95
Girard, Joseph..... 79
Godefroy, Jean-Paul..... 7
Goubaut, Joseph..... 106
Guilbault, Herménégilde..... 78
Heney, Marie-Charlotte..... 59
Hertel de Cournoyer, Jacques..... 20
— de la Frenière, Zacharie-François..... 21
Jutras, Joseph..... 115
— dit Lavallée, Jean-Baptiste..... 22
— — Madeleine..... 114
Labadie de Tonnancour, Emélie G..... 70
— Jean-François G. de..... 70
— Joachim-Jacques G. de.. 50
— Joseph-J.-B. G. de..... 70
— Louis-Joseph G. de..... 69
— Louis-Michel G. de..... 69
— Louis-René G. de....69 107
— Marguerite-Elizabeth G. de 70
— Marie-Anne G. de..... 70
Laflèche, Modeste Généreux Richer..... 109
Lafontaine, Marguerite..... 63
Lalancette, Catherine..... 77
LaMarque, Marguerite..... 106
LaRonde, Louis Thibaudière de..... 28
LeBoulanger, dit Saint-Pierre, Pierre..... 15
LeMaistre, Michel..... 75
— Lalongée, Jean..... 110
— La Morille, Madeleine..... 115
LeMoyne, Antoine..... 111
— Marie-Madeleine..... 25
LeNeuf, Marie..... 7
LePailleur, Marie-Madeleine..... 59
LeProult, Antoine-Claude..... 111
Le Sieur, Charles..... 108
— Edouard..... 108

Linctot, Agnès G. de 21
— Charlotte G. de 21
— Claire G. de 22
— Exupère G. de 26
— Hyacinthe G. de 27
— Jean-Baptiste G. de 7
— Jeanne G. de 12
— Louis-René G. de 25, 27, 29
— Marguerite-Thérèse G. de 20
— Marie-Angélique-Catherine G. de 28
— Marie-Françoise-Ursule G. de 19
— Marie-Josette G. de 22
— Marie-Renée G. de 15
— Maurice-Régis G. de 29
— Michel G. de 11, 16
— Michelle G. de 22
— René G. de 20, 24
Lotbinière, Eustache-Gaspard-Michel Chartier ... 58
Moucel, Guillaume L 56
Monier, Guillaume 64
Montbrun, Jean Boucher de 116
— René 117
Munro, Marie-Charlotte 58
Noiseux, Julie-Séraphine 108
Normanville, Anne-Elizabeth G. de 106
— Elizabeth-Emélie G. de 108
— Jean-Baptiste G. de 105
— Joseph G. de 105 108
— Josephte-Angèle G. de 107
— Julie-Adélaïde G. de 108
— Louis G. de 11 30 104
— Louis-Michel G. de 105
— Marguerite G. de 107 108
— Marie-Anne G. de 107
— Marie-Joseph G. de 106
— Thomas G. de 118
Payan, Paul 75
Pélissier dit La Feuillade, Catherine 73
— Catherine-Elise 77
— Marie-Anne 60 74
Poulain de la Fontaine, Catherine 104

Prendergast, Thomas..... 65
Radisson, Elizabeth..... 114
Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch..... 49
Raymond, Adélaïde..... 60
Renaud DuBuisson, Louis-Jacques-Charles..... 112
Roquetaillade, Pierre G. de.....15 110
Rousseau, Léon..... 85

Saint-Martin, Nicolas..... 59
Saint-Ours, Paul-Roch de..... 65
Saint-Paul, Barbe G. de..... 115
— Françoise-Michel G. de..... 116
— Jean-Amador G. de..... 14
— Jean-Baptiste G. de..... 115
— Jean-Paul G. de..... 117
— Marie-Josette G. de..... 116
— Marie-Madeleine G. de..... 117

Seaman, Mary-Ann..... 54
Seigneuret, Marguerite..... 31
Tonnancour, Anne-Ursule G. de..... 50
— Antoine-Charles G. de..... 45
— Bibiane G. de..... 90
— Catherine G. de..... 75
— Catherine-Henriette G. de..... 63
— Charles-Antoine G. de.....61, 76
— Charles-Jean-Baptiste G. de..... 77
— Charlotte G. de..... 60
— Elizabeth G. de..... 66
— Elmire G. de..... 63
— Emélie G. de..... 64
— Ephrem-Alfred G. de..... 64
— Eugénie G. de..... 64
— Françoise-Henriette G. de..... 65
— George G. de..... 62
— Héloïse G. de..... 63
— Isaac-Luc G. de..... 85
— Joseph-Benjamin-Lactance G. de.... 92
— Joseph-Lactance-Zotique G. de..... 100
— Léonard G. de.....76, 91, 99
— Louis G. de..... 100
— Louis-Chs-Frs d'Assises..... 95
— Louis-Joseph G. de.....50 51 82

Tonnancour, Louis-Joseph-Armand G. de..... 97
— Louis-Joseph-Ernest G. de..... 94
— Louis-Léonard G. de..... 95
— Louise G. de..... 49
— Marguerite-Madeleine G. de..... 65
— Marguerite-Renée-Geneviève G. de.. 43
— Marie-Albertine G. de..... 96
— Marie-Emélie-Zéphirine G. de..... 99
— Marie-Geneviève G. de..... 46
— Marie-Hélène G. de..... 77
— Marie-Henriette G. de..... 64
— Marie-Joseph, sr G. de.....58 60 71
— — jr G. de..... 73
— Marie-Josephte G. de..... 65
— Marie-Louise-Emélie G. de..... 96
— Marie-Louise-Mélina G. de..... 101
— Marie-Marguerite G. de..... 68
— Marie-Pauline-Mathilde G de..... 100
— Mathilde G. de..... 75
— Mathilde-Louise G. de..... 65
— Paul-Roch G. de..... 90
— Pierre G. de..... 63
— Pierre-André G. de..... 59
— Pierre-Charles G. de..... 61
— Pierre-Joseph G. de..... 59
— Pierre-Louis G. de..... 63
— René G. de..... 32
Trottier de Beaubien, Michel..... 21
Trudelle, Joseph..... 63
Verchères, Marie-Charlotte-Ls. Jarret de..... 27
Veron de Grandmesnil, Louise-Frs..... 110
— Marie Jeanne..... 111
Vieux-Pont, Catherine-Michelle G. de..... 100
— Charlotte-Elizabeth G. de.....11, 111
— Jacques G. de..... 110
— Jean-Baptiste G. de..... 111
— Joseph G. de.....14, 102
— Marguerite G. de..... 104
— Marie-Marguerite G. de..... 110
— Thérèse G. de..... 111
Vincelot, Marie-Elizabeth..... 106
Volant de Fosseneuve, Jean-François..... 104

BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

SEP 12 1996
SEP 03 1996
SEP 03 2004
UO SEP 02 2004

a39003 003888986
G6 190
ROY, PIERRE GEORGES.
FAMILLE DES CHAMPS DE

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 09 06 11 14 5